

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965COMPTE RENDU INTEGRAL — 37^e SEANCE2^e Séance du Mardi 3 Novembre 1964.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1965 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4421).

Affaires étrangères (suite).

M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.

MM. Maurice Faure, René Pleven, de la Malène, Mme Vaillant-Couturier.

Renvoi de la suite du débat.

MM. Grenier, le président

2. — Ordre du jour (p. 4437).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1965 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1965 (n^o 1087, 1106).

Nous continuons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Je rappelle les chiffres des états B et C :

AFFAIRES ETRANGERES

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 11.629.080 francs ;

« Titre IV : + 109.917.020 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisation de programme, 35 millions de francs ;

« Crédit de paiement, 15.853.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisation de programme, 47.600.000 francs ;

« Crédit de paiement, 8 millions de francs. »

Ce matin, l'Assemblée a entendu les rapporteurs.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat : Gouvernement, 1 heure 50 minutes,

Groupe de l'U.N.R.-U.D.T., 2 heures 5 minutes ;

Groupe socialiste, 35 minutes ;

Groupe du centre démocratique, 30 minutes ;

Groupe communiste, 25 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique, 20 minutes ;

Groupe des républicains indépendants, 20 minutes ;

Isolés, 10 minutes.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.)

M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale a entendu ce matin les rapports sur le fond et les rapports pour avis des diverses commissions compétentes : commission des finances, de l'économie générale et du plan, commission des affaires étrangères, commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Je tiens, en commençant mon intervention, à remercier très sincèrement MM. les rapporteurs de l'intérêt qu'ils ont montré aux affaires de mon département ministériel et des appréciations favorables qu'ils ont bien voulu porter sur les propositions budgétaires présentées à l'Assemblée par le Gouvernement, même si ces appréciations ont été parfois assorties d'observations relatives aux insuffisances qui existent encore et que le Gouvernement serait d'ailleurs le dernier à contester.

Je voudrais maintenant m'attacher à traiter de la politique extérieure, ouvrant ainsi le débat qui, avec le plein accord du Gouvernement, doit avoir lieu à l'occasion de l'examen du budget du ministère des affaires étrangères.

Ce débat de politique extérieure est dominé par des événements récents ou par des situations dont chacun sait qu'ils auront des conséquences capitales dans le proche et, peut-être, dans le lointain avenir.

Des premiers — les événements — et notamment de ceux qui concernent la Russie et la Chine, je chercherai à tirer quelques conclusions pour rappeler, à cette occasion, les grandes lignes de notre action internationale.

Des secondes — les situations — c'est-à-dire de l'état actuel de l'Europe et de la politique européenne, je parlerai plus longuement, m'efforçant de définir aussi précisément que possible la position du Gouvernement et les objectifs immédiats qu'il se propose d'atteindre.

Des événements récents, le premier en date est le changement de gouvernement en Grande-Bretagne.

Je ne puis évidemment que le mentionner en ajoutant que, de toute manière, nous désirons entretenir avec ce grand pays, notre voisin et notre très ancien allié, des relations confiantes et amicales.

A cet égard, les mesures prises ou annoncées à Londres ont naturellement créé une grande émotion.

Il ne m'appartient pas de traiter, dans cet exposé, des répercussions qu'un abandon du projet « Concorde » aurait pour notre industrie aéronautique. Ce que je puis dire, c'est que nous ne pouvons que regretter profondément de voir menacés et peut-être déçus les espoirs que cette grande entreprise avait fait naître, à la fois pour le maintien en Europe d'une activité industrielle capitale pour le développement des techniques modernes et pour une collaboration franco-britannique effective.

Quant aux mesures de caractère commercial qui ont déjà été mises en application, leurs conséquences sur les échanges ne manqueront pas d'être sérieuses. Des discussions internationales sont en cours. Il est trop tôt encore pour porter un jugement définitif ou pour décider des actions à entreprendre.

Le changement de gouvernement en Russie était, je crois pouvoir le dire, moins attendu que celui qui est intervenu en Angleterre. (*Sourires.*) Il a, pour cette raison comme pour d'autres, déchainé commentaires et interprétations.

Les nouveaux dirigeants soviétiques nous ont tout aussitôt, en même temps qu'à la plupart des autres pays du monde, fait savoir que l'effacement de M. Khrouchchev ne signifiait aucune modification de la politique extérieure de Moscou, notamment pour ce qui a trait à ce que, là-bas, on a coutume d'appeler la coexistence pacifique, c'est-à-dire le maintien de relations de paix avec les autres Etats.

Nous en avons, avec tout le monde, pris acte, désireux que nous sommes, de notre côté, de maintenir des relations normales avec les Soviétiques et, dans la mesure des intérêts réciproques, de développer nos rapports économiques, culturels et techniques.

Le Gouvernement vient d'ailleurs de conclure avec le Gouvernement soviétique un accord commercial à long terme, dont devrait résulter un accroissement substantiel de nos exportations, notamment de nos exportations de biens d'équipement.

Il n'est pas possible, cependant, face aux événements intervenus et compte tenu des conditions dans lesquelles ils sont intervenus, de ne pas se poser quelques questions qui touchent à l'essentiel de la situation de cet immense Etat, je veux dire quant à ses structures, quant à son économie et quant à ses rapports avec l'extérieur.

Quant aux structures, il est clair que les transformations politiques inaugurées par ce que l'on a appelé la déstalinisation sont loin encore d'avoir été menées à leur terme.

L'évolution qui se poursuivra inéluctablement, même si elle connaît encore des avatars, ne manquera pas d'avoir des conséquences profondes, y compris chez les partis communistes autres que le parti soviétique.

Quant à l'économie russe, on est toujours frappé de constater la persistance des difficultés de l'agriculture, c'est-à-dire, en définitive, la persistance des récoltes déficitaires.

L'on est frappé aussi des insuffisances chroniques des industries légères et de consommation.

Il y a là, semble-t-il, quelque chose d'inhérent à un régime économique fondé sur un système rigide qui ne laisse aucune part à l'homme et à ses réactions naturelles, dans ce qu'elles peuvent avoir de sain et de créateur.

Ici encore, des transformations sont inéluctables et auront des conséquences dans le domaine politique.

M. Henri Chaze. Ignorez-vous, monsieur le ministre, que trois cosmonautes soviétiques ont récemment encore voyagé dans l'espace ?

M. le ministre des affaires étrangères. Enfin, quant à ses rapports avec l'extérieur, tout paraît encore, pour la Russie, dominé par le conflit avec la Chine.

Quoi qu'il arrive au cours des mois qui viennent, les oppositions nationales, les rivalités de puissance à l'intérieur du monde communiste, les incompatibilités inévitables entre une nation relativement pourvue, comme la nation soviétique, et l'innombrable masse prolétaire de la Chine vont demeurer pour longtemps et, par conséquent, rendre bien aléatoire toute coopération réelle.

L'annonce, coup sur coup, de la première explosion atomique chinoise et d'une nouvelle expérience nucléaire en Russie vient encore de souligner cette situation, même s'il n'y a, bien entendu, aucune commune mesure, quant à l'importance, entre l'un et l'autre événement.

L'explosion du Sin-Kiang n'est une surprise que quant à la date. Le gouvernement de Pékin lui-même n'avait jamais fait mystère de ses intentions et de ses projets.

Mais le fait accompli a toujours sa valeur.

Voici la Chine désormais classée comme la cinquième puissance nucléaire. Si le chemin qu'il lui reste à parcourir pour disposer vraiment de l'arme est encore long, déjà se manifeste que sur le plan politique, pour elle aussi, les choses ont changé tout d'un coup.

L'impression est si forte dans l'ensemble du monde, particulièrement en Asie, qu'une fois de plus on mesure la portée du seul fait atomique, même si ce fait ne doit pas se traduire avant longtemps par une puissance effective.

Par là même se trouve à nouveau posée devant la conscience universelle la question de l'arme nucléaire, c'est-à-dire celle de son abolition.

On parle beaucoup, à propos de la Chine, comme on l'avait fait naguère à propos de la France, des dangers de la dissémination, de la nécessité de tout faire d'urgence pour y mettre obstacle.

Le Gouvernement, quant à lui, a toujours estimé que c'était mal aborder le problème.

Certes, on ne pourrait qu'approuver une action qui tendrait à empêcher l'accession de nouveaux Etats au cercle nucléaire, mais étant entendu que celui-ci préparerait en même temps sa propre disparition.

Comment prétendre interdire aux autres, sauf renonciation volontaire de leur part, ce que l'on se permet à soi-même ?

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. L'expérience prouve d'ailleurs qu'on n'y parvient point, sauf à procéder par force, ce qui, à ma connaissance, n'a jamais été envisagé.

La solution, la seule solution, c'est la destruction totale des armements existants et l'interdiction de toutes fabrications nouvelles, l'une et l'autre sous un contrôle efficace. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Nous avons noté que c'est dans ce sens également que le secrétaire général des Nations Unies vient de se prononcer. Celui-ci a suggéré en même temps une discussion directe entre toutes les puissances actuellement nucléaires.

C'est ce que le Gouvernement français a toujours demandé, car il n'est point d'autre méthode pratique pour progresser si, du moins, la volonté de progrès existe.

Il en va, mesdames, messieurs, des armements nucléaires comme de l'équilibre général dans le monde, c'est-à-dire des conditions d'une organisation pacifique des relations internationales. Il faut arriver — et c'est d'ailleurs ce qui peut le plus se passer — à considérer les questions et les faits en eux-mêmes, non au travers des routines de la pensée, de certaines commodités ou de certaines influences.

La France pour sa part est convaincue que, même s'il subsiste, et pour bien longtemps, des différences fondamentales entre les pays de la liberté et ceux du totalitarisme, les temps sont révolus d'une division rigoureuse entre blocs rigidelement organisés. Dans le camp des totalitaires, les choses vont déjà fort loin. L'émancipation se précise ; elle se transforme même, dans un cas essentiel, en un antagonisme violent. Les pays libres n'auront jamais de motifs pour de telles extrémités. Leurs rapports mutuels ont toujours été d'une autre nature. Il est normal cependant, et d'ailleurs inévitable, que ces rapports se transforment, dans le sens d'une redécouverte par chacun de ses responsabilités propres.

Il devra résulter de cette transformation-là, de celle du monde communiste et de l'accession à la pleine souveraineté de dizaines de pays anciennement colonisés, dont certains sont d'une importance majeure, un nouvel équilibre mondial, équilibre plus stable assurément que celui de la guerre froide, parce qu'il aura des fondements plus naturels, et dont certains regroupements régionaux qui commencent à apparaître préfigurent peut-être la forme finale. Du moins est-ce ce que l'on a le droit de penser pour l'Europe, et ce que l'on peut imaginer aussi pour l'Amérique latine.

J'ai parlé de l'Amérique latine. M. le Président de la République aura, au cours de la présente année, visité la plupart des pays de cet immense continent, le Mexique au printemps, les dix Etats de l'Amérique du Sud en septembre et en octobre. Deux voyages dont l'importance exceptionnelle est évidente.

Chacun sait aussi l'accueil inoubliable réservé, dans tous les pays visités, sans exception, au général de Gaulle et à la France. Peu à peu apparaîtront les conséquences profondes,

dans l'ordre politique et dans tous les autres domaines, de cette immense manifestation d'amitié et de compréhension. Dès maintenant il est possible d'en dégager certaines conclusions.

La première est évidemment qu'après l'éclipse de la dernière guerre, et aussi après un éloignement relatif qui remonte en fait à la première guerre, c'est-à-dire à cinquante ans, il s'agissait d'une rentrée de la France en Amérique latine. L'incroyable élan de sympathie, et même d'affection, qui s'est donné cours a montré, de façon éclatante, que les sentiments demeuraient, après les épreuves, étonnamment fidèles, que notre présence politique et culturelle n'avait pas été atteinte en profondeur, que la France était toujours attendue et toujours accueillie, parce que le sens de sa mission humaine est partout compris. Il ne nous appartenait pas, bien sûr, à l'occasion d'une telle visite de représenter aussi cette Europe, qui demeure en Amérique du Sud la source de toute civilisation. Il était clair cependant que la France et l'Europe étaient dans ce voyage associées de façon spontanée et qu'à travers la première, la seconde apparaissait toujours.

Si différents qu'ils soient les uns des autres, et si fortement que se marque la personnalité de chacun d'eux, ces pays ont en commun des problèmes fondamentaux : celui de la stabilité politique, celui de la stabilité économique, celui de la formation des hommes.

En d'autres termes, il leur faut, tout à la fois, consolider les fondements d'une nation et d'un Etat par des réformes profondes, s'agissant des questions ethniques et des questions sociales et à commencer par la question agraire, mettre un terme à l'instabilité du revenu national qui résulte d'une dépendance trop grande, surtout en pays de monoculture, de prix internationaux fluctuants, enfin instruire et former techniquement les hommes, à défaut desquels il serait vain de parler de développement et de progrès.

Cette triple tâche ne peut être entreprise et menée à bien que par les pays eux-mêmes et sous leur pleine responsabilité. Mais ils peuvent être aidés par toutes les formes de coopération qui ne portent pas atteinte à leur indépendance et à leur dignité nationale.

Qui ne voit que la France est naturellement qualifiée pour participer à une telle aide ? Politiquement, elle offre son inspiration, son exemple, et une amitié sans arrière-pensées ni contraintes. Economiquement, elle est sans doute la seule des principales puissances à avoir fait sienne, et tout récemment encore à la grande conférence de Genève sur le commerce, la cause de la stabilisation des prix des produits de base, de même qu'au sein du Marché commun, elle est le champion d'une organisation véritable des marchés agricoles sur la base de prix internationaux raisonnables. Enfin la formation des hommes est sa vocation entre toutes.

C'est ce qui a été dit au cours de ce voyage, et c'est l'action que nous devons maintenant poursuivre et développer. Cela sera utile à nos amis de l'Amérique latine. Cela sera bon également pour la France. D'abord sa position dans le monde en sera renforcée. Ensuite, une Amérique latine qui serait plus vigoureuse, plus stable et plus prospère, deviendrait, dans l'équilibre général, un élément capital. Et c'est pourquoi, d'ailleurs ce qui serait bon pour elle et ce qui serait bon pour nous le serait aussi pour tous les autres, car cela jouerait en faveur de la paix.

C'est dans le même esprit que la France a toujours considéré la politique européenne, c'est-à-dire les perspectives de la constitution d'une véritable union de l'Europe occidentale dans tous les domaines, ceux de la politique, de l'économie, de la défense et de la culture. Former une telle union, qui possède son économie, qui soit faite de cultures sœurs étroitement associées, qui s'efforce de définir et de pratiquer une même action internationale, qui parvienne à coordonner son effort de défense, voilà — n'est-il pas vrai ? — l'entreprise que nous avons en vue, et qui serait susceptible à la fois de rendre à l'Europe la place qu'elle a perdue, car ses moyens en seraient décuplés, et de constituer dans le monde un facteur irremplaçable d'équilibre, de sagesse et de paix.

Tels étaient depuis des années, tels sont encore nos objectifs et nos espoirs. Beaucoup a été réalisé dans un domaine important, celui des échanges et de l'économie, c'est-à-dire du Marché commun. Mais il faut reconnaître que l'essentiel reste encore à faire, non seulement parce que les questions les plus difficiles de la Communauté économique européenne sont toujours à régler, mais aussi parce que, dans le domaine de la politique et de la défense, le problème demeure pratiquement entier.

Il n'est pas difficile d'en comprendre les raisons. Tant que l'on reste dans le domaine des généralités — surtout lorsqu'elles sont séduisantes — l'accord est aisé, même à chacun, en Europe et au dehors, se réserve sa propre interprétation. Lorsque l'on

en vient au faire et au prendre, tout est différent. C'est le stade auquel l'Europe est parvenue. Aussitôt sont apparues les vraies difficultés, celles qui résultent de la mise en cause, au nom de la Communauté, d'intérêts nationaux essentiels, ou considérés comme tels, et celles qui résultent des incidences que le développement même de cette Communauté, non seulement du point de vue des échanges, mais aussi de celui de la politique et de la défense, pourrait avoir sur les intérêts ou la politique des pays tiers, à commencer par les pays amis.

C'est là, naturellement, le signe que l'entreprise se développe, car on ne rencontre d'obstacles que lorsque l'on avance. Le pire serait de chercher à le dissimuler, quitte à demeurer dans l'équivoque, car ce serait se priver de tout moyen de trouver ensemble des solutions. Une telle politique de facilité aurait peut-être les faveurs de beaucoup. Elle aurait à coup sûr celles des sceptiques et de tous ceux qui, dans le fond de leur cœur, ne désirent pas que l'Europe unie devienne un jour ce que j'ai cherché à définir il y a un instant, j'entends une Europe véritablement unie et véritablement européenne.

Tout le monde est, ou du moins a été pendant longtemps, convaincu qu'un préliminaire indispensable pour une telle politique était la réconciliation, puis l'établissement d'une coopération amicale entre la France et l'Allemagne. Tel était, tel est toujours, aussi sincèrement, le sentiment du Gouvernement, et pour lui, le traité de janvier 1963 n'a point d'autre raison d'être.

La réconciliation est acquise ; elle n'avait d'ailleurs jamais été mise en cause par la raison des deux peuples. La coopération s'est organisée dans les conditions fixées par le traité. Une bonne collaboration est maintenant établie entre les administrations de part et d'autre et les contacts gouvernementaux prennent place régulièrement.

Ici encore, cependant, il serait vain d'entretenir des équivoques : la définition d'une politique commune et la coopération systématique en matière de défense ne sont pas réalisées. Ici encore les raisons sont les mêmes : à partir du moment où l'on entre dans le domaine des réalités essentielles, les obstacles s'élèvent, qui s'appellent non seulement divergences de situation et d'optique, mais opposition des intérêts ou conceptions différentes des rapports avec l'extérieur.

Je donnerai dans la suite à l'Assemblée quelques explications sur les aspects politiques et militaires de la question. Mais je dirai dès maintenant que c'est d'abord à propos de l'achèvement du Marché commun, c'est-à-dire sur l'agriculture, que les difficultés sont apparues depuis longtemps et se sont précisées depuis six mois.

Le Gouvernement n'en tire en aucune manière la conclusion que la conception du traité était mauvaise même si le traité a, en son temps, déchainé les oppositions de beaucoup de ceux qui, depuis longtemps, nous prêchaient la conciliation et qui ont paru cependant y attacher moins de prix à partir du moment où elle se réalisait. La coopération franco-allemande est aussi nécessaire que jamais. Si elle se heurte à des difficultés, ce n'est pas le traité qui doit disparaître, ce sont les difficultés qu'il faut régler. C'est à quoi, pour notre part, nous entendons nous attacher résolument. Et, d'abord, pour ce qui concerne le Marché commun, car il s'agit là, pour le moment, de la seule réalité européenne.

Le 28 avril dernier, je constatais devant l'Assemblée nationale que « la Communauté européenne s'était en fin d'année... — 1963 — « ... retrouvée vivante et renforcée, ayant su se mettre d'accord sur la seconde partie de sa politique agricole commune ». Dès lors, poursuivais-je, l'année présente — l'année 1964 — « ... a commencé sous de bons auspices : une attitude positive et bien définie en vue des grandes discussions tarifaires de la négociation Kennedy... L'union douanière se transforme peu à peu en véritable union économique. »

Six mois se sont écoulés, six mois pendant lesquels les événements n'ont malheureusement pas répondu à notre attente. Aussi dois-je à l'Assemblée de l'éclairer sur la façon dont le Gouvernement est contraint de voir aujourd'hui la situation. Il s'agit, bien entendu, une fois encore, de la politique agricole commune et de la négociation tarifaire de Genève, dite « négociation Kennedy ».

En effet, dans le domaine industriel, les choses se déroulent normalement. L'on peut certes regretter que l'union douanière progresse plus rapidement que l'union économique, mais il s'agit là de problèmes complexes, dont on peut espérer qu'avec le temps les pays membres viendront à bout.

Par contre, dans le domaine agricole, nous avons toutes raisons d'être sérieusement inquiets. Nous constatons qu'après le grand effort accompli à la fin de l'année dernière, les travaux de Bruxelles ne progressent plus. La Communauté européenne n'a pas encore établi les règlements pour le sucre et pour les

oléagineux. L'aurait-elle fait, et les règlements en question viendraient-ils allonger la liste de ceux qui sont déjà adoptés, que se poserait pour eux, comme pour les autres produits, la grande question des prix communs.

Faute de prix communs, le travail considérable accompli à Bruxelles depuis 1961 n'a guère de portée économique. C'est un cadre d'une haute technicité sans doute, mais ce n'est qu'un cadre, à l'intérieur duquel, en l'absence de ces prix communs aux six pays membres, une véritable politique agricole commune ne peut se développer. Bien plus, c'est un cadre à l'intérieur duquel risquent d'être menées, non pas une politique agricole commune, mais des politiques souvent exagérément protectionnistes. C'est un cadre où se développent des productions non rentables, aux dépens des débouchés normaux des partenaires plus compétitifs du Marché commun: la guerre des poulets l'a bien montré.

C'est dire la nécessité de fixer pour le lait un prix indicatif commun, pour la viande de bœuf une fourchette de prix, et même, si possible, puisqu'un retard est déjà intervenu, un prix d'orientation unique.

La politique agricole commune étant fondée sur l'idée que, si les Six importent des pays tiers des denrées alimentaires, au lieu de consommer celles qui sont produites sur place, les excédents ainsi artificiellement constitués sont une charge financière commune, il va de soi que le règlement financier adopté dans la nuit du 14 janvier 1962 et valable, dans certaines de ses parties, jusqu'au 30 juin 1965 seulement, doit être complété en temps utile.

Reste enfin le point le plus difficile, la fixation d'un prix commun des céréales. L'Assemblée sait que la commission a proposé que ce prix soit fixé dès maintenant et que l'alignement des prix nationaux soit réalisé en une seule fois, non par des rapprochements successifs, comme le prévoyait le règlement de 1962.

Elle sait aussi que, pour tenir compte des difficultés que rencontraient les gouvernements dont les agriculteurs allaient, du fait du prix unique, voir leurs prix de vente diminuer, certaines compensations temporaires ont été envisagées. C'est ce qu'on appelle le plan Mansholt. Il va de soi que le prix commun doit être un prix intermédiaire, cela pour des raisons de politique économique générale et pour ne pas faire de l'Europe des Six une zone systématiquement excédentaire.

Le gouvernement allemand fait dire qu'il lui est impossible de prendre maintenant une décision sur le prix des céréales, sans d'ailleurs faire état d'aucune garantie qu'il veuille, ou puisse, se décider plus tard.

Or ce qui s'est passé pendant l'année 1964 donne à réfléchir. Le gouvernement fédéral a d'abord pensé, en effet, fixer les prix pour que la Communauté soit en mesure de négocier sur l'agriculture à Genève; puis il a renoncé à ce projet lorsqu'il est devenu clair que les Etats-Unis souhaitaient, au fond, négocier, non pas sur les montants de soutien, selon la formule que proposaient les Six et pour laquelle des prix communs étaient indispensables, mais sur des garanties quantitatives d'accès au marché des Six. Ces variations montrent qu'il n'est même pas certain que des prix communs seraient fixés en 1966.

Dans ces conditions, doit-on aujourd'hui constater qu'est vérifiée une hypothèse longuement évoquée lors de la ratification du Traité de Rome par l'Assemblée nationale en 1957, à savoir que, faute d'avoir été définie dans le traité lui-même, la politique agricole ne se réaliserait jamais? On avait soutenu en effet, alors, que, l'ouverture des frontières dans le domaine industriel ayant, elle, un caractère automatique, nous nous trouverions un jour dépourvus de tout moyen de pression sur des partenaires hésitants à franchir le pas décisif dans la formation de l'unité européenne que serait une politique agricole commune. Faut-il donc dresser un constat de carence, qui mettrait en cause la Communauté européenne elle-même?

Tout ce que je puis dire, c'est que nous verrons comment vont évoluer les discussions de Bruxelles, non seulement en ce qui concerne les céréales, mais en ce qui concerne les produits laitiers, la viande, le règlement financier et les règlements de produits qui sont encore à établir.

En attendant, il convient que la France agisse en fonction des risques de dispersion que le comportement de certains nous impose d'envisager, et qui ne peut manquer de continuer à peser jusqu'à l'achèvement de la politique agricole commune. Cela signifie que nous ne pouvons considérer la période qui s'ouvre que comme une situation d'attente, au terme de laquelle seulement, si nos espoirs se réalisent, la Communauté européenne pourrait se trouver pleinement confirmée.

En particulier, à l'égard des plans d'accélération présentés par la commission ou à présenter par des pays membres, les

précautions dont je parle conduisent à écarter toute mesure qui ne serait pas, *stricto sensu*, prévue par le traité. Je pense, en particulier, à l'incohérence qu'il y aurait, de notre part, à accepter une accélération du désarmement douanier intra-communautaire et la fixation par ce moyen d'une date irrévocable pour la fin de la période de transition, alors que le destin de la politique agricole commune serait toujours en suspens. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Quant à la négociation tarifaire de Genève, nous avons, le 23 décembre dernier, donné un mandat à la commission présidée par M. Hallstein, qui est en l'espèce le porte-parole de la Communauté, comme le prévoit le traité. A ce mandat nous demeurons fidèles. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

Il est évident qu'en matière agricole ce mandat ne peut conduire à des résultats positifs que si la Communauté est capable de faire état de prix communs. Si la Communauté ne peut en faire état, la faute n'est pas imputable à la France. Avant de conclure, il conviendra donc d'attendre, car nous ne sommes pas disposés à modifier les positions adoptées en commun, pour la seule raison que le gouvernement allemand hésite à prendre ses responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Michel Boscher. Très bien!

M. le ministre des affaires étrangères. En matière industrielle, les mesures que vient de prendre le gouvernement britannique, en instituant un taxe de 15 p. 100 sur toutes les importations industrielles, auront, de toute évidence, une incidence marquée et frappent, à certains égards, d'irréalité l'entreprise elle-même. D'autre part, l'incertitude qui continuera de régner dans la Communauté économique européenne tant qu'on ne saura pas à quoi s'en tenir sur les prix communs nous interdit de nous engager de façon irréversible, même si nous ne nous refusons pas pour autant à examiner, sans engagement de part et d'autre, ce que pourrait être une solution raisonnable. A ces raisons qui sont elles-mêmes suffisantes, s'ajoute celle-ci, qui me paraît également importante. Les difficultés que rencontre la coopération politique entre les Six donnent à penser que le jour n'est pas encore venu où, dans un Marché commun fermement établi, se constitueraient de ces grandes entreprises européennes capables de soutenir, sur un pied d'égalité, la concurrence des mastodontes que sont les principales entreprises des Etats-Unis d'Amérique. Aussi une baisse accentuée du tarif extérieur commun paraît-elle, dans de telles circonstances, comporter des risques incontestables.

Le Gouvernement souhaite, mesdames, messieurs, que puisse être reprise à bref délai la marche en avant d'une entreprise mémorable, qui s'est révélée jusqu'à présent bénéfique pour les pays membres, comme aussi, quoi qu'on en ait dit, pour les pays tiers. Mais nul ne doit se méprendre sur la fermeté de notre détermination. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Lorsque les intérêts fondamentaux de la nation sont en cause — et le Gouvernement estime que les difficultés rencontrées par la politique agricole mettent en cause de tels intérêts fondamentaux et l'équilibre même des arrangements intervenus à Rome il y a huit ans — force est bien de marquer que la mesure est pleine. Nous voulons bien réserver l'avenir et nous l'espérons plus favorable. Mais nous entendons également réserver les cartes de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

J'ai parlé des difficultés que rencontre la tentative d'une coopération politique entre les Six. C'est l'autre panneau du diptyque de la politique européenne. La France avait en son temps, c'est-à-dire en 1961 et 1962, présenté des propositions. Acceptées par les uns, repoussées par les autres, aucune suite ne leur avait été donnée. Puis sont intervenues la rupture des négociations avec la Grande-Bretagne et les dures épreuves, finalement surmontées en décembre 1963, de la deuxième étape de la politique agricole. Depuis lors si celle-ci, dans les conditions que j'ai rapportées, n'a en fait plus guère progressé, les problèmes de l'union politique sont par contre revenus à l'actualité. Ils font, depuis trois mois, l'objet de multiples commentaires ou déclarations.

La raison, me semble-t-il, en est double. D'une part, les appréciations portées sur l'aptitude ou la volonté de la Grande-Bretagne à participer aujourd'hui vraiment à la construction européenne ont évolué dans un sens de plus en plus pessimiste. D'autre part, une vue plus objective semble avoir été prise des idées que nous avions mises en avant, je veux dire les idées suivant lesquelles on ne peut commencer qu'en partant de ce qui existe, c'est-à-dire les pays et leurs gouvernements, pays et

gouvernements qu'il convient d'associer dans une coopération bien organisée, en attendant que puissent être créées les institutions finalement nécessaires.

Aucune négociation n'a, à ce jour, été engagée pour ce qui concerne la France. Nous avons eu seulement, ces derniers temps, des conversations intéressantes avec des représentants qualifiés de la République fédérale et de la Belgique, qui nous ont exposé l'état actuel de leurs réflexions. Nous espérons nous entretenir bientôt avec l'Italie. Nous pensons toutefois qu'il ne faut aborder une nouvelle étape qu'avec discernement car un nouvel échec risquerait d'être irrémédiable. Nous pensons aussi que la question ne doit pas être considérée seule mais dans un contexte politique plus large, dont il serait vain de chercher à la dissocier. Ce contexte, en l'état actuel, est fait de deux éléments.

Le premier, c'est la politique agricole et je me suis expliqué suffisamment à son sujet.

Le second, c'est l'accord sur les objectifs. Ceux-ci, je l'ai déjà dit, sont pour la France la définition, puis la pratique, d'une politique extérieure commune, et d'autre part une coopération en matière de défense, qui pourrait tendre elle aussi vers une politique commune.

Une politique extérieure commune, c'est-à-dire une politique européenne. On dit beaucoup, à propos de l'Europe, qu'elle doit trouver sa place dans un monde Atlantique, dont l'autre pilier serait les États-Unis d'Amérique. Entre elle — l'Europe — et eux — les États-Unis — s'instituerait alors un dialogue, le dialogue des continents. Je ne dis pas non, mais s'il doit y avoir dialogue, cela signifie qu'il y a deux politiques, dont l'une se définit en Europe et l'autre à Washington. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*) Les deux politiques ne seraient, par définition, ni hostiles, ni contradictoires, ni inconciliables. Mais elles doivent être deux. Sinon le dialogue ferait place au monologue. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Quant à la défense, on nous disait, il n'y a pas si longtemps, que l'Otan y pourvoirait et qu'il n'était pas convenable de s'en préoccuper entre Européens. Ici encore, les idées ont évolué et évolué dans notre sens. Mais des ambiguïtés subsistent.

Prenons, par exemple, l'affaire de la force nucléaire dite multilatérale. Personne encore ne nous a dit quels en sont les véritables objectifs. Chacun s'accorde, me semble-t-il, à penser que, d'un point de vue militaire, son intérêt est loin d'être démontré. Alors, quelle en serait, d'un point de vue politique, l'utilité? On comprend que l'Allemagne en tirerait peut-être, psychologiquement, quelque satisfaction. On voit que les Soviétiques en seraient, à tort ou à raison, inquiets. On pressent qu'il en résulterait, à l'intérieur de l'Otan, une cause de division, dont il serait d'ailleurs difficile d'imputer la responsabilité à la France. (*Très bien! très bien! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) Surtout, et c'est peut-être pour nous l'essentiel, quelles en seraient les conséquences du point de vue de la construction d'une véritable union européenne? (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

M. Michel Debré. Très bien!

M. le ministre des affaires étrangères. Tout cela nous laisse perplexes, en attendant les explications indispensables. Et nous sommes ainsi conduits à penser que, sur ce point, comme sur celui de la défense en général et sur la conception d'une politique européenne, nous devons discuter avec nos partenaires, chercher à nous comprendre, si possible à nous entendre. Voilà le travail préliminaire auquel il convient de se livrer si, tous ensemble nous avons la volonté de prendre le chemin d'une union politique. La France pour sa part y est prête. Elle pense qu'ensuite les problèmes de procédure et d'organisation apparaîtraient ce qu'ils sont vraiment, c'est-à-dire relativement mineurs et faciles à régler, dès lors qu'il existerait entre les partenaires un accord fondamental sur les intentions. (*Très bien! très bien! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) Peut-être cela prendrait-il du temps; ce ne serait pas du temps perdu, surtout si dans l'intervalle le Marché commun avait repris sa marche en avant.

Telles sont, mesdames, messieurs, dans cette affaire capitale de l'Europe, la situation actuelle, les positions et les dispositions du Gouvernement. Je n'ai rien dissimulé à l'Assemblée des difficultés qui s'élèvent, car il ne faut, lorsque des intérêts aussi essentiels sont en jeu, ni entretenir d'illusion ni créer d'équivoques. Le Gouvernement, pour sa part, s'est toujours gardé de le faire et je crois qu'on ne peut pas lui reprocher d'avoir jamais celé ses intentions ou manqué de détermination. (*Très bien! très bien! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) L'union de l'Europe est l'intérêt de la France. Tel est, tout autant, l'intérêt de nos partenaires, à commencer par l'Allemagne car, sinon, qui pourrait garantir que d'autres ne disposeront pas un

jour, sans eux, de leur sort? L'Europe est nécessaire pour elle-même. Elle est nécessaire aussi pour le monde. Voilà deux bonnes raisons qui expliquent peut-être les obstacles qu'elle rencontre sur son chemin, mais aussi qui justifient nos espérances. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Faure, premier orateur inscrit. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

M. Maurice Faure. Monsieur le ministre des affaires étrangères, je vous suivrai volontiers sur le terrain où vous avez situé ce débat.

Traditionnellement, l'examen des cahiers budgétaires de votre ministère fournit, en effet, l'occasion d'un examen au fond de la politique étrangère qui dépasse de beaucoup la portée et le contenu propre de votre budget.

Vous avez fait le tour, après un bref historique des derniers événements internationaux, des perspectives qui s'offrent à nous sur le plan de l'action. Laissez-moi vous dire, d'entrée de jeu, que notre désaccord n'est pas total et que j'ai retrouvé, dans certaines de vos formules, quelques-unes des préoccupations qui nous animent, ce qui me permettra sans doute, à un certain moment de mon exposé, d'en abréger le cours.

Quel mois d'octobre venons-nous de vivre, mesdames, messieurs?

Commencé sous le signe du voyage du Président de la République en Amérique latine, voyage accueilli d'ailleurs de façon diverse selon les pays et dont il est encore bien prématuré d'établir le bilan concret, ce mois d'octobre s'est poursuivi par des événements dont certains étaient absolument imprévisibles.

Reconnaissons que la révolution de palais survenue à Moscou et qui a bouleversé l'ordre des personnalités au pouvoir nous a tous pris de court et nous conduit à nous demander si, une nouvelle fois encore, un tel événement ne pourrait pas se reproduire, ce qui hypothèque l'avenir, de ce côté-là, d'un caractère d'imprévisibilité dont nous avons, les uns et les autres, à tenir compte dans nos calculs.

Sans doute ne faut-il pas s'attendre à ce que, à la suite du bouleversement dans les personnes, un grand changement politique intervienne dans des délais très brefs. Mais il serait fort étonnant que, à moyen terme, les changements survenus à Moscou n'aient pas quelque répercussion de caractère politique et que, en particulier, le fossé qui se creusait entre Moscou et Pékin ne tende pas progressivement à se combler, ce qui nous conduit à éliminer de nos calculs l'hypothèse d'un retour à un bloc sans faille dans le monde communiste, comme à l'époque stalinienne, mais aussi l'hypothèse sur laquelle certains avaient fondé la sécurité de l'avenir, à savoir le conflit entre les deux géants du monde communiste. Nous y sommes d'autant plus incités que l'éclatement de la bombe chinoise, accueilli avec un soulagement et presque une satisfaction sans mélange par les milieux officiels de notre pays — comme s'il témoignait de leur clairvoyance quant à l'éclatement de la leur — alors que, au contraire, il nous a inspiré une profonde inquiétude, risque de créer entre Moscou et Pékin la situation qui, entre Washington et Moscou, avait conduit aux accords du même nom, à savoir qu'à partir d'un certain équilibre des forces en présence on en arrive nécessairement à des conclusions dans le sens de la détente.

Et, pour couronner ce calendrier d'octobre, voilà que, vers la fin du mois, à l'issue du précédent conseil des ministres français, faisant référence au problème de la politique agricole, M. le ministre de l'information annonçait — tout au moins n'en excluait pas la perspective — un retrait de la France du Marché commun, une dispersion des puissances membres de la Communauté économique européenne, pour reprendre l'expression que vient d'employer M. le ministre des affaires étrangères.

Me permettra-t-on de faire remarquer que c'est la première fois que l'hypothèse d'une rupture du Marché commun a été soulevée, ce qui me semble, pour le moins, d'une incontestable gravité.

Et, brochant sur le tout, des bruits courent, je l'espère sans fondement, quant à un éventuel retrait de notre pays, non point sans doute de l'alliance atlantique, mais, par une subtile nuance que je laisse à vos esprits le soin d'apprécier, de son organisation militaire.

Ainsi serait remis en cause tout l'édifice sur lequel repose depuis vingt ans notre politique étrangère qui avait, sur ce point, avec continuité, été entreprise et poursuivie.

La première question, qui est au cœur de ce débat et que nous avons le droit légitime de poser, est de savoir si la France demeure fidèle à la politique traditionnelle européenne

et atlantique ou si elle envisage une politique de rechange. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Pour cela, nous devons apprécier objectivement la situation, telle qu'elle se présente aujourd'hui, et ses dangers.

Je dirai, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque sur ce point, qu'à notre sens l'heure des périls pourrait à nouveau sonner et que la solidarité occidentale nous apparaît, aujourd'hui comme hier et comme depuis le début du siècle, la seule parade au danger de l'avenir, à condition de la renforcer. Je vais y revenir dans un instant.

La solidarité occidentale, mesdames, messieurs, si elle avait joué spontanément en 1914, si elle avait joué spontanément en 1939, si elle s'était manifestée dans l'entreprise de décolonisation et si — les torts sont partagés — entre la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Belgique, les Pays-Bas, une politique de décolonisation infiniment plus concertée avait été mise en œuvre, quelle harmonie aurions-nous pu réaliser, quelles difficultés de toutes sortes n'aurions-nous pas évitées ! (Murmures sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Ma conclusion sur ce point est donc qu'aujourd'hui comme hier la solidarité occidentale demeure parfaitement actuelle, et c'est d'elle que nous avons, pour l'instant, à nous entretenir.

Or, cette solidarité occidentale, je la vois moi aussi — M. le ministre des affaires étrangères y faisait référence il y a un instant — sous la forme bipolaire, car il est exact que l'Amérique du Nord est une chose et que l'Europe occidentale en est une autre.

Vous voulez une Europe plus indépendante ? Mais croyez-vous que ceux qui, parmi les premiers, ont appelé de leurs vœux l'unité de notre vieux continent ne le faisaient pas précisément pour que ce vieux continent reprenne sa force, puisse affirmer davantage l'originalité, l'autonomie de sa politique et puisse disposer, en quelque sorte, de son destin ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

Vous nous dites que l'Europe est aujourd'hui satellite des Etats-Unis d'Amérique. Permettez-moi de vous dire qu'aussi longtemps que l'Europe demeurera une mosaïque d'Etats souverains juxtaposés, aussi longtemps que vous refuserez toute perspective d'intégration politique, aussi longtemps vous condamnez cette Europe, par ses divisions mêmes, à subir, à supporter d'une manière ou d'une autre l'hégémonie du plus puissant.

D'où procède-t-elle cette hégémonie ? D'un fait vieux comme le monde, vieux comme l'Histoire. Lorsque, dans une alliance, il y a un géant qui fournit 97 p. 100 des moyens militaires, cinq puissances moyennes et une dizaine de petites, c'est nécessairement le géant, même s'il ne le veut pas — et je ne pense pas qu'il le veuille — qui est amené à exercer pratiquement une hégémonie.

A cet égard, il est un reproche qu'on ne saurait adresser aux Etats-Unis : on ne peut lui reprocher de ne pas nous avoir, après la dernière guerre, encouragés de toutes les manières dans la voie de notre unité. Ils auraient pu, là aussi, mettre en pratique le vieil adage : « Diviser pour régner ». Ils auraient pu orienter leur politique vers le maintien d'une sorte d'anarchie structurelle en Europe occidentale.

Ils n'ont pourtant jamais hésité — j'attends qu'on m'apporte un démenti sur ce point — dans les grandes circonstances de la politique européenne de l'après-guerre, depuis l'institution de l'O. C. D. E., qui résulte du plan Marshall, jusqu'à la ratification du traité de Rome, à nous encourager dans cette voie, faisant d'ailleurs — à mon sens — un calcul à long terme parfaitement fondé, selon lequel il valait mieux, pour eux comme pour la solidarité de l'alliance occidentale, un partenaire européen plus puissant, qui se montrât sans aucun doute plus difficile à leur égard, mais qui apportât au moins une contribution très efficace à cette solidarité de l'Occident, dont je disais il y a un instant qu'elle demeurerait, à nos yeux, une politique toujours actuelle.

Mais c'est là que se pose le problème de l'équivoque sur les structures, auquel j'ai fait allusion.

Ce n'est tout de même pas nous qui avons tenu les propos sur le volapuck, considérés à l'époque comme suffisamment graves pour inciter M. Maurice Schumann, présentement président de la commission des affaires étrangères, à quitter le Gouvernement.

Ce n'est pas nous qui avons parlé du « méli-mélo du charbon et de l'acier », alors que chacun sait très bien que les perspectives de cette première communauté dépassaient de loin son contenu de caractère économique et qu'elles constituaient essentiellement un premier pas dans la voie d'une intégration fonctionnelle destinée à s'élargir.

Enfin, quand cessera-t-on de brocarder des institutions qui se sont révélées, en toutes circonstances, le meilleur artisan de la politique d'unité européenne et qui, monsieur le ministre des affaires étrangères, ont secondé les efforts que vous avez personnellement déployés dans le sens de la politique agricole : j'ai nommé la commission du Marché commun et le Parlement européen, qui l'autre jour encore, à Strasbourg, votait à l'unanimité une motion dans le sens de ce que vous souhaitez vous-même et que vous venez de nous exposer à cette tribune ?

Il n'est pas possible de se prétendre européen en refusant le dépassement des Etats. On a certes le droit d'exiger des délais, de réclamer une progressivité dans la construction de l'Europe. Mais si la finalité de l'entreprise est, pour vous, de maintenir cette juxtaposition d'Etats souverains, disons que vous êtes pour une forme d'Europe — ne nous disputons pas sur les mots — mais que nous sommes, nous, pour une tout autre forme d'Europe. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Nous estimons, pour notre part, que cette équivoque doit être levée et que la grande mutation à laquelle appelle la construction européenne suppose précisément que l'on dépasse les Etats actuels au profit d'institutions démocratiques communes, dotées de pouvoirs réels. J'y reviendrai dans un instant.

Aujourd'hui, où en sommes-nous et, sur le plan de l'action, que devons-nous souhaiter, que devons-nous proposer ?

Il convient de distinguer entre le Marché commun, c'est-à-dire l'Europe économique, déjà largement amorcée, et les questions de coopération politique et de défense.

Vous pouvez constater que je suis le plan tracé il y a un instant par vous-même, monsieur le ministre.

S'agissant du Marché commun, il est vrai que le désarmement douanier et la réalisation de l'union douanière ont été plus vite que l'union économique. C'était d'ailleurs prévisible, parce que l'union douanière est plus facile à réaliser, surtout dans une période de haute conjoncture, que l'union économique. Mais il est non moins vrai — et sur ce point aucun désaccord ne se manifeste entre nous — que l'âme même du Marché commun, ce qui le distingue de la zone de libre échange, ce qui lui donne tout son contenu politique, c'est d'aller au-delà de l'institution d'échanges plus libres et de forcer dans le sens de politiques économiques communes.

Sur le plan agricole, votre thèse est bonne quant au fond. Toutefois, permettez-moi de regretter la manière dont elle a tout récemment été présentée.

M. Henri Karcher. Vous faites allusion sans doute à la motion de censure ?

M. Maurice Faure. Non pas que nous vous reprochions d'avoir dit sans équivoque que la réalisation d'une politique agricole commune était pour vous une condition *sine qua non* de la progression du Marché commun. Mais je reviens sur cette menace de retrait que j'ai, pour ma part, déplorée. Car, monsieur le ministre des affaires étrangères, une différence essentielle existe entre la mise en demeure proférée par la France au mois de décembre 1961 et celle que vous avez proférée il y a une dizaine de jours.

M. Pierre Abelin. Très bien !

M. Maurice Faure. En 1961, vous aviez seulement dit que vous vous opposeriez au passage à la deuxième étape si les premiers règlements de cette politique agricole n'étaient pas réalisés.

Mais lorsque nous avons négocié le traité — ma mémoire est fidèle sur ce point — c'était précisément pour faire référence à une hypothèse de ce genre que nous avions stipulé que le passage de la première à la deuxième étape devait être décidé à l'unanimité pour qu'éventuellement tel gouvernement — ce fut le vôtre, eût-elle pu en être un autre — ait le droit de refuser ce passage si l'union économique n'avait pas fait des progrès satisfaisants. Vous pourriez d'ailleurs vous servir à nouveau de cette arme l'an prochain, et l'usage que vous en feriez serait parfaitement légitime, car il est exact que son contenu est balancé et qu'il ne s'agit pas de laisser l'un des deux aspects prendre le pas sur l'autre.

Mais, en annonçant un retrait éventuel, vous avez frappé d'une précarité redoutable une entreprise qui tire tout son dynamisme économique de ce qu'elle est considérée comme irréversible.

Et puis, et surtout, ne craignez-vous pas d'avoir par là encouragé, en Allemagne, des éléments qui n'ont jamais fait faute de se manifester et qui, dans ce pays, ont toujours préféré la notion du libre échange à celle de marché commun ?

Si nous voulons être objectifs, convenons entre nous, mesdames, messieurs, que, sur le plan économique, purement mer-

cantile, l'économie allemande aurait sans doute plus intérêt aux formules du libre échange qu'aux formules du Marché commun. Et souvenez-vous — vous étiez, monsieur le ministre, assez bien placé pour cela — que c'est seulement pour la contrepartie politique que l'Allemagne avait accepté le sacrifice en question. On n'applique pas un traité, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, comme un douanier applique le règlement un jour de grève. Dans l'application d'un traité comme celui-ci, qui est un mouvement et une dynamique perpétuelle, il y a un esprit qui nécessairement fait partie au jour le jour de sa mise en œuvre.

Et vous savez aussi bien que moi que la préférence agricole que nous demandons à l'Allemagne d'accorder à la Communauté fait partie de la logique du Marché commun. C'est incontestable. Quand, dans l'histoire, un pays l'a-t-il accordée à un autre en dehors d'une perspective d'intégration politique ?

La préférence agricole, avec tout ce qu'elle suppose de charges pour le moment, si nous regardons notre planète, où et dans quel cadre existe-t-elle ? Elle n'existe que dans le cadre des Etats tels qu'ils sont aujourd'hui constitués.

Il y a sur ce point, entre l'intégration économique que vous souhaitez — et que nous souhaitons avec vous — et l'intégration politique un lien extrêmement serré qui fait que vous pourrez cheminer un temps dans l'équivoque ; mais, en définitive, vous n'aboutirez pas au port si vous ne liez pas dans un seul ensemble ces deux notions, qui, j'en suis convaincu, sont complémentaires l'une de l'autre.

Un dernier mot sur le Marché commun. Nous serions d'autant plus marris de le voir en difficulté qu'il représente pour le moment la meilleure voie vers l'unité politique de l'Europe.

Envisageons l'hypothèse optimiste. Supposons, ce que nous souhaitons vivement, que les difficultés actuelles soient levées et qu'avant le 15 décembre ait été arrêté d'un commun accord, même si l'application en est différée, le niveau commun des prix agricoles. Cela signifiera qu'à terme les prix agricoles ne seront plus fixés à Paris par le Gouvernement français, à Bonn par le Gouvernement allemand, à Rome par le Gouvernement italien et dans le Benelux par les gouvernements responsables ; cela signifiera qu'ils seront arrêtés au niveau des autorités européennes.

Il en sera de même pour la politique des transports ; et aussi pour la politique de l'énergie, où un arbitrage devra être rendu entre le fuel et le charbon, non plus à Paris par le Gouvernement français, ni à Rome, ni à Bonn, ni à Bruxelles, ni à Luxembourg, mais par les autorités communautaires.

A ce moment-là, si les choses continuent à avancer, que restera-t-il de ces souverainetés étatiques auxquelles vous vous accrochez si fort, lorsque vous ne fixerez plus, dans le cadre de vos Etats actuels, le niveau de vos prix agricoles, de vos prix de l'énergie et de vos prix des transports ? Bien mieux — et ce n'est pas à l'ancien inspecteur des finances que vous êtes que je l'apprendrai — des problèmes se poseront en ce qui concerne la monnaie : croyez-vous compatible le maintien de la souveraineté monétaire de chacun de nos pays avec une organisation commune de la politique agricole ? Cela aboutirait à donner aux produits agricoles la garantie de change en cas de dévaluation par tel ou tel de nos pays.

Il est évident que les dernières propositions de la commission, qui datent à peine de trois semaines et qui font référence à ce problème, consistent à mettre aussi la monnaie dans ce que j'appelle le « paquet communautaire ». A ce moment-là, que restera-t-il de la souveraineté politique au sens le plus élevé du terme et même de la souveraineté militaire ?

Certes, je suis de ceux qui font confiance au Marché commun pour continuer à dérouler les perspectives que je viens très brièvement d'évoquer et, par conséquent, pour être porteur de ces germes d'unité. On parle beaucoup de relance européenne. La vraie relance, c'est là sans doute qu'elle se situe : dans l'application intégrale des traités de Rome.

A cet égard, croyez bien que, nous aussi, nous faisons nôtre l'appel que vous avez lancé à certains de nos partenaires et que, dans la mesure où nous pouvons, non pas exercer une influence, mais faire connaître notre opinion, c'est dans ce sens que nous ne manquons pas, à chaque occasion, de le faire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et sur plusieurs bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Mais se posera alors le problème du renforcement de nos institutions communautaires, de la fusion des exécutifs et aussi cet autre problème, à savoir que si vous voulez que l'Europe échappe à la technocratie, il faudra bien qu'elle se dirige vers la démocratie. Démocratie, c'est là un grand mot dans lequel, sans doute, chacun met ce que son tempérament lui commande ; mais on peut tout de même dire qu'il y a démocratie à partir

du moment où le peuple concerné par un certain nombre de décisions a eu l'occasion de se prononcer sur quelques grandes options et peut ensuite surveiller leur mise en œuvre.

Pour cela, il n'y a pas d'autre moyen que l'élection. C'est sans doute un moyen devenu décrié mais je n'en connais pas d'autre qui puisse le remplacer.

M. Henri Karcher. Le référendum !

M. Maurice Faure. En l'occurrence, je fais allusion, naturellement, à l'élection du Parlement européen au suffrage universel, élection qui doit nécessairement intervenir un jour ou l'autre, vous le sentez bien. Il restera d'ailleurs à trouver la place de ce parlement dans les institutions. C'est déjà difficile sur le plan intérieur, ce sera plus difficile encore sur le plan communautaire tant que nous serons à mi-chemin entre les formules d'hier et celles que j'espère pour demain.

Ce Parlement européen, il faudra bien mettre en contact face à lui, sur le banc où sont les responsables de l'exécutif, le conseil des ministres qui, pour le moment, est le véritable organisme de décision et non pas seulement la commission de Bruxelles qui n'est actuellement qu'un organisme de proposition.

Il y a donc là toute une « dynamique » — je reprends à dessein ce mot — à mettre en avant et nous espérons que, sur ce plan, les prochains mois, au-delà des nuages actuels, nous apporteront des satisfactions concrètes.

Il restera alors — c'est la dernière partie de ce propos — à dépasser les sphères de l'économie, de la finance, des échanges, de la production et à nous pencher sur le problème de la défense et de la coopération politique.

C'est pour le moment plus difficile encore, et pourtant c'est la clé de tout, à long terme, j'en conviens.

Cela pose, d'entrée de jeu, le problème de nos rapports avec les Etats-Unis. J'ai dit, il y a un instant, comment, idéalement, nous pouvions les concevoir. Mais pour le moment, dans le concret, qu'est-ce qui nous oppose à nos partenaires, à nos voisins ? C'est essentiellement que nous, nous ne manquons jamais de dénoncer l'hégémonie américaine, alors que nos partenaires, eux, redoutent moins cette hégémonie qu'un éventuel isolationnisme américain. Nos partenaires considèrent la présence sur le sol de l'Europe de 500.000 soldats des U. S. A. comme la meilleure force de dissuasion ; pour eux, la protection que la France serait susceptible de leur offrir, à supposer que dans dix ans elle ait pris consistance, ne pourra probablement jamais remplacer la puissante protection de la force nucléaire des Etats-Unis. Sous prétexte de les rendre plus indépendants de l'Amérique, notre politique les précipite purement et simplement dans leurs bras, car en définitive une politique étrangère se juge moins dans ses intentions qu'à ses résultats.

C'est un faux dilemme d'offrir à nos partenaires le choix entre la protection américaine ou la protection française. Ainsi présenté, le débat est insoluble...

M. le président de la commission des affaires étrangères. En effet !

M. Maurice Faure. ...insoluble pour eux, comme probablement il le serait pour nous. La réponse devrait sans doute être cherchée, dans ce domaine aussi, dans une protection atlantique, c'est-à-dire préservant l'alliance sur la base d'un équilibre très supérieur à celui qui existe aujourd'hui, car, en définitive, on ne compte dans le monde que par ce que l'on est capable d'apporter soi-même.

Je conviens que, pour beaucoup de nos partenaires, la protection américaine semble aujourd'hui une protection commode, qui leur offre au surplus l'avantage de ne pas leur faire supporter des charges financières qu'ils jugeraient excessivement lourdes.

Cela m'amène au problème de la force multilatérale.

Cette force multilatérale ne répond pas au problème qui est posé d'un apport original et plus substantiel de l'Europe à sa défense ; du moins pose-t-elle le problème. Elle est le premier effort, même s'il est modeste et, j'en conviens, insuffisant, à travers lequel les Etats-Unis manifestent qu'ils comprennent qu'ils ne pourront pas conserver indéfiniment — d'ailleurs ils ne l'ont plus — le monopole atomique au sein de l'alliance atlantique.

Sans doute me direz-vous que, pour le moment, le déséquilibre demeure tel que le pas qu'ils ont fait est à peine de quelques millimètres. C'est vrai si l'on raisonne en termes militaires, mais peut-être faut-il lui attribuer plus d'importance si l'on raisonne en termes politiques.

Pour ma part, je vois dans la force multilatérale la possibilité pour les Etats-Unis de se lier plus organiquement à l'Europe.

J'y vois aussi le fait de retarder pour l'Allemagne l'heure, peut-être inévitable, où jaillira dans son opinion le désir irrésistible de posséder, elle aussi, une force nucléaire nationale.

Mais, encore une fois, je conviens que cette force n'est pas la réponse au problème posé. Nous devrions souhaiter qu'elle contienne une clause de revision européenne, car, là aussi, tout le problème passe par là.

Ou bien nous ferons une Europe politique, et alors elle aura les moyens industriels et financiers et la volonté nécessaire. Une grande puissance de 180 millions d'habitants ne pourra pas, en effet, régler le problème de ses responsabilités nucléaires et éviter de le traiter avec une suffisante autonomie qui serait précisément la conséquence de sa masse, de sa puissance, de sa richesse, je dirai presque de son existence tout court.

Nous en revenons donc toujours à cette absence de politique de rechange : c'est vers plus d'Europe et non vers moins d'Europe qu'il faut aller car elle contient en germe la solution de tous les problèmes qu'il y a quelques instants, à cette tribune, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez exposés. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

A partir de ce moment, que vous reteniez les idées de M. Spaak, celles que le Gouvernement allemand se prépare à vous proposer ou celles sur lesquelles se penche le Gouvernement italien, que vous fassiez un premier pas modeste sur la base d'une espèce de coopération, qui au début réunirait les chefs d'Etats ou de gouvernements et leur ferait prendre leur décision à l'unanimité, cela nous pouvons y consentir, mais à la condition qu'à côté de ces réunions intergouvernementales il y ait l'équivalent de ce qui, dans le domaine économique a assuré le succès du Marché commun, jusqu'à aujourd'hui tout au moins, c'est-à-dire un organisme indépendant des gouvernements et habilité à faire des propositions.

Pourquoi cela ? Vous n'ignorez pas que la grande objection faite à cette relance d'une force consultative entre les gouvernements des six pays, c'est que leurs divergences sont aujourd'hui telles que des formules de ce genre seront incapables de les surmonter ou de les arbitrer. C'est vrai, si vous vous en tenez exclusivement à la consultation, comme vous l'avez fait dans les institutions du traité franco-allemand (dont — vous pouvez ne pas partager notre point de vue, mais vous nous rendrez au moins cette justice que nous vous l'avions prédit à l'époque — il ne sortira rien, non pas seulement parce que les deux pays ne sont pas d'accord mais parce que les formules de coopération proposées ne permettent pas de surmonter ces divergences.

C'est vrai, si vous n'avez pas un organisme indépendant qui, chaque fois que les ministres se réunissent, ait pris une vue commune de l'intérêt européen, leur fasse des propositions publiques, les oblige à se prononcer sur elles et leur fasse, par là, découvrir — comme dans le Kennedy round, la conférence de Genève sur le développement et le commerce — qu'au fond leur solidarité entre eux est souvent plus forte qu'ils ne le croient et qu'elle ne s'aligne pas toujours et partout, systématiquement, sur les intérêts des Etats-Unis ; leur fasse découvrir que les rapports avec les Etats-Unis relèvent de l'alliance tandis que les rapports des peuples européens entre eux relèvent de la Communauté. C'est vrai, s'il n'y a pas un organisme indépendant pour toujours le leur dire et toujours le leur rappeler, et qui, comme la goutte d'eau qui tombe sur la pierre, finira par faire son trou et par posséder une certaine efficacité.

Certes, ce n'est pas une position politique commode pour un Gouvernement, d'être toujours, dans ses rencontres, tout seul de son avis. L'expérience du fonctionnement du traité de Rome montre précisément qu'il est très difficile, hier à tel gouvernement, aujourd'hui au gouvernement allemand à propos de l'agriculture, de résister durablement à une position qui est adoptée par l'unanimité des autres et qui, en plus, a, je dirais presque, ce cachet, ce brevet d'« européisme » que lui donne la commission.

Je conclus, en m'excusant d'avoir été, certes, un peu long.

Je vous disais au début de mon propos, et j'y reviens, qu'il n'y a pas, à notre sentiment, de politique étrangère de rechange. La direction du tiers monde est, certes, bonne, mais elle est limitée par les limites mêmes de nos moyens. Quelle eût été la portée politique du voyage du général de Gaulle en Amérique latine s'il n'avait pas seulement parlé au nom de la France mais s'il avait pu parler au nom de l'Europe ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ce n'est pas vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, qui nous contredirez puisque vous venez de le reconnaître à cette tribune.

Je veux croire que l'axe Paris—Pékin est un canular de journaliste, car si la reconnaissance de la Chine populaire était inéluctable un jour ou l'autre — et reconnaissez que nous ne vous avons pas fait dispute sur ce point — elle ne saurait en aucun cas servir de fondement à une nouvelle politique.

La France est trop petite pour jouer le rôle de partenaire à part entière par rapport aux plus grands sur la scène internationale. Elle ne peut retrouver un rôle à la mesure de son passé et, sans doute, de son sens actuel des responsabilités, que si elle reprend la tête d'une croisade pour une communauté égalitaire des peuples d'Europe qui soit à la dimension et à la mesure de cette moitié du xx^e siècle.

Vous faites toujours référence au prestige du général de Gaulle : il est grand, très grand (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) et il faut vraisemblablement remonter très haut dans le passé pour trouver l'exemple d'un prestige aussi grand d'un chef d'Etat français. Mais quelle est votre influence à Washington, à Londres, à Bonn, à Rome et dans les capitales du Benelux ? Interrogez-vous vous-mêmes. Quelle est-elle à Alger où vous auriez dû manifester pour l'application des accords d'Evian la rigueur que vous avez réservée à l'Allemagne pour l'application du traité de Rome ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Quel est votre rôle d'arbitrage au Congo, à Chypre et au Sud Viet-Nam ? Vous émettez parfois des thèses de politique internationale qui sont fondées. Avez-vous pu, je le répète, faire appliquer les accords d'Evian ? Qu'est-il résulté du traité franco-allemand ? Où en est votre œuvre diplomatique ? Où en sont aujourd'hui vos orientations fondamentales ? (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Tirez objectivement la leçon de tant de déceptions, de tant de désillusions et, dans une certaine mesure peut-on dire, de tant d'échecs.

Cessez de tenir ce langage de maître d'école qui distribue des notes à tout un chacun, tantôt l'éloge, tantôt le blâme.

Emoussez dans vos propos le tranchant des arêtes un peu trop nationalistes et comprenez, si vous voulez jouer à fond la carte de la Communauté européenne, qu'il y a un comportement, une attitude, un langage à modifier du tout au tout, faute de quoi les choses iront de mal en pis.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, quand vous avez ouvert les dossiers de votre ministère, au début du mois de juin 1958, vous y avez trouvé le résultat d'une politique européenne d'une douzaine d'années. Vous y avez trouvé une situation combien modifiée par rapport à 1944 ! En une douzaine d'années nous avons fait en sorte que nos voisins étaient devenus des partenaires attachés avec nous à la même communauté pour forger ensemble à l'avenir la prospérité, la paix, en tout cas leur destin commun.

Méfiez-vous de ne pas reprendre à rebours le chemin de notre histoire, de ne pas refaire de partenaires des voisins, aujourd'hui amicaux sans doute, demain indifférents peut-être, plus tard — les vicissitudes de l'histoire sont telles — susceptibles de devenir des adversaires car, voyez-vous, ce serait nous faire remonter sur les sentiers d'un passé dont nous espérons que les grandes mutations européennes avaient définitivement exorcisé le fantôme. (Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. René Pleven. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. René Pleven. Monsieur le ministre des affaires étrangères, c'est une grave cause de faiblesse pour un pays d'être divisé sur sa politique extérieure. Parce qu'elles en ont fait l'expérience, les plus grandes démocraties du monde libre se sont efforcées depuis longtemps de fonder la leur sur une assise plus large que l'approbation de leur seule majorité parlementaire et, dans une grande mesure, nous pouvons constater qu'elles y sont parvenues.

Cette préoccupation d'unité nationale ne s'est cependant pas beaucoup manifestée depuis quelques années dans le comportement du pouvoir exécutif de notre pays. Le premier ministre de M. Pompidou se réveilla un matin amputé de cinq ministres à cause de cette indifférence.

Des fossés qui séparent la majorité du Gouvernement d'une grande partie du reste de la représentation nationale, l'un des plus profonds est sans conteste celui qui nous divise sur l'orientation de notre politique étrangère et sur ses méthodes. Je dis tout de suite que notre patriotisme ne s'est jamais résigné à cette situation.

Aussi, dans la grande confusion qui caractérise aujourd'hui la situation internationale à la suite des changements survenus récemment en U. R. S. S. et en Grande-Bretagne, dans la

crainte aussi que les informations diffusées par les journaux et par les radiodiffusions française et étrangère ne nous préparent à des décisions graves pour les rapports de la France avec deux grandes organisations internationales dont elle fait partie, la Communauté économique européenne et l'O. T. A. N., nous voudrions que la discussion générale du budget des affaires étrangères soit de part et d'autre l'occasion d'un effort loyal d'élucidation.

C'est dans cet esprit que le groupe du centre démocratique m'a demandé d'aborder ce débat pour y apporter si possible une contribution positive. Nous n'ergoterons donc pas sur des détails, bien qu'un grand nombre soient discutables. Nous nous attacherons seulement à ce qui, aujourd'hui, est l'essentiel.

Monsieur le ministre, nous n'avons jamais rejeté, mes amis et moi, les conceptions dont paraissait officiellement se réclamer la politique que vous êtes chargé d'exécuter. Comme à vous, le monde qui prend forme en 1964 nous paraît plus complexe que celui d'il y a quinze ans. L'univers de 1950, M. Maurice Faure vient de le noter il y a instant, était strictement bipolaire. La division idéologique entre les deux camps était si nette que chacun était naturellement amené à se rassembler autour des Etats-Unis ou de l'U. R. S. S. La décolonisation n'en était qu'à ses premiers pas. Aujourd'hui elle est à peu près terminée et l'on peut observer d'intéressantes tentatives de regroupement du tiers monde, qu'il soit asiatique, arabe ou africain.

Nous ne vous critiquons pas de suivre avec attention, voire sympathie, mais sans ingérence, des efforts qui présagent peut-être la création de quelque pôle secondaire échappant idéologiquement à l'influence exclusive des plus grands. Mais vous partagez, je pense, aussi notre opinion que ces tentances, ce phénomène n'ont pas altéré la répartition de la puissance militaire qui reste toujours actuellement entre les mains des Etats-continentaux.

Malgré l'explosion de la bombe chinoise, malgré les efforts britannique et français — et vous savez que personnellement j'ai jusqu'à maintenant toujours approuvé le nôtre — l'avance nucléaire, l'avance spatiale des Etats-Unis et de l'U. R. S. S. demeurent énormes et que l'écart entre la France et la Grande-Bretagne, d'une part, et les Etats-continentaux, d'autre part, risque plutôt de croître que de diminuer dans les prochaines années.

Cette situation n'est pas seulement l'effet de la concentration économique. Elle résulte aussi de la concentration de la recherche scientifique et de la concentration de la technologie. Notre sécurité, comme celle de tous les peuples de l'Europe occidentale, reste donc entièrement dépendante du déploiement au profit de l'Europe des moyens nucléaires américains faisant équilibre à ceux de l'U. R. S. S.

Parce que cette situation ne nous semble ni parfaitement normale, ni donc parfaitement saine compte tenu de l'importance, de l'originalité du patrimoine commun, du potentiel des peuples européens, mes amis et moi n'avons jamais cru ni prétendu que l'état de choses hérité de la guerre en 1945 était voué à être éternel. Au contraire, nous avons inlassablement, à travers sarcasmes et échecs, souligné que l'indépendance de l'Europe exigerait sa fédération. Dans notre esprit, les Etats-Unis d'Europe doivent former, eux aussi, un Etat-continent avec sa diplomatie, son armée, son économie intégrée. Ils ne sont destinés à être les subordonnés de personne. Nous pensons qu'une Europe unie, indépendante et forte manque au monde. Nous pensons qu'elle fait défaut à l'Amérique du Nord, dont l'extrême puissance a pour rançon une certaine solitude. Or, moralement, personne ne peut se passer longtemps d'amis sûrs, assez forts pour prendre leur part virile de responsabilité et de fardeau.

Lorsque, il y a quelque temps, le général de Gaulle disait au chancelier Adenauer que l'objectif était « une imposante confédération européenne qui constituerait l'ensemble le plus puissant, le plus prospère, le plus influent du point de vue politique, économique, culturel et militaire du monde », même si notre ambition, à nous, Européens de la première heure, se contentait de devenir les égaux des Etats-Unis et de l'U. R. S. S., nous nous sommes réjouis de constater que les vues exprimées alors par le chef de l'Etat étaient bien proches de celles que nous avons toujours professées.

Mais nous n'avons pas l'illusion de penser que les perspectives évoquées dans la déclaration que je viens de citer puissent, au train où nous voyons aller les choses, devenir réalité avant un certain nombre d'années qui va bien au-delà de 1969, échéance à laquelle le traité de l'Atlantique Nord devra, sous une forme ou sous une autre, être renouvelé.

Nous pensons donc que la préservation de l'Alliance atlantique demeure un facteur vital de la sécurité française et européenne. Aussi, lorsque vous nous déclarez le 29 avril, à cette tribune, que l'Alliance atlantique était toujours nécessaire, nous vous approuvons de nos applaudissements.

A un observateur qui ne jugerait que sur les citations et sur les mots, il pourrait donc sembler possible que les conditions théoriques d'une politique étrangère française bi-partisane soient réunies, ces conditions étant, de part et d'autre, la fidélité à l'organisation atlantique, la détermination sincère d'accélérer au maximum le progrès de l'Europe vers son unité, la volonté d'aboutir à une association égalitaire de l'Amérique du Nord et de l'Europe des Six, association ouverte, bien entendu, à la Grande-Bretagne le jour où celle-ci accepterait sans réticence les devoirs et les obligations de l'association.

Si ces prémisses nous sont communes, comme pourraient le faire croire certaines de vos déclarations il y a quelques instants, pourquoi la politique étrangère de la France éveille-t-elle en nous et chez tant d'amis fidèles de notre pays de plus en plus de malaise, d'inquiétude et de doute ? La réponse est, hélas, fort simple ! Nous avons appris à juger le Gouvernement non pas sur ses propos, mais sur ses actes ; nous ne vous reprochons pas votre politique déclarée, nous vous reprochons de ne pas la faire. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

Vous nous répondez que nos partenaires ont leur part de responsabilité. C'est vrai, et j'y reviendrai. Mais nous sommes à l'Assemblée nationale pour juger les vôtres. Or, tout se passe comme si, soit consciemment et avec une adresse consommée, soit inconsciemment, par un manque surprenant de ménagements pour les sentiments des autres peuples, le Gouvernement dressait des obstacles sans cesse multipliés entre nous et l'objectif vers lequel nous estimons que les Européens devraient se diriger au plus vite.

Pour le démontrer, je ne remonterai point à dix années en arrière ; je me référerai seulement à des actes dont vous-même, comme ministre des affaires étrangères, avez partagé les responsabilités. Si l'essentiel est de réaliser l'égalité avec les Etats-continentaux, il fallait travailler avec acharnement à faire progresser l'unité de l'Europe. Vous l'avez entreprise, nous dites-vous souvent, sur le plan économique, en appliquant le traité que la IV^e République vous avait légué. Mais sur le plan politique, votre échec a été intégral et si, aujourd'hui, vous êtes menacé aussi de l'échec sur le plan agricole, l'absence de progrès politique n'y est sûrement pas étranger. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Vous seriez, moralement, beaucoup plus fort pour demander aux autres l'application totale de telle ou telle partie du traité de Rome si vous aviez, pour votre part, dans tous les domaines, été exemplaire dans votre volonté d'en respecter l'intégralité.

L'Europe ne peut naître que s'il y a, chez les gouvernements et chez les peuples européens, la volonté de la faire. Cette volonté était évidente lors de la signature du traité du Marché commun. Si elle s'est singulièrement refroidie depuis, n'est-ce pas dû à certaines initiatives, à certaines prises de position et à certains gestes dont l'effet est loin d'être effacé ?

Ce fut, en premier lieu, la spectaculaire rupture décidée unilatéralement, sans notification préalable à nos partenaires, des négociations pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Depuis ce jour, nos partenaires s'interrogent sur l'aptitude du Gouvernement français à respecter la règle communautaire, à jouer un jeu d'équipe.

Ce fut, ensuite, notre recherche de relations privilégiées avec notre plus grand partenaire européen, l'Allemagne, qui a froissé les uns et alarmé les autres.

Ce fut, enfin, le doute que vous avez suscité partout sur la sagesse de la politique générale vers laquelle vous cherchiez à entraîner une Europe unie.

Vous avez semblé négliger que l'Europe, que nous voulons tout autant que vous indépendante et forte, doit être édifiée avec des partenaires qui ont tous un passé historique ; qui ont tous été envahis, mutilés ; dont les uns gardent la crainte de la puissance germanique si celle-ci n'est pas compensée par un décisif contre-poids ; qui tous ont l'aversion du régime que l'U. R. S. S. a imposé par la force à la moitié de l'Europe et à un tiers du peuple allemand.

Or, vous avez laissé, petit à petit, se former et grandir chez les cosignataires du traité de Rome le soupçon que vous caressiez l'idée purement chimérique de faire de l'Europe l'arbitre entre les Soviétiques et les Anglo-Saxons, de rêver d'utiliser la force nouvelle dont disposerait l'Europe future pour mener on ne sait quel jeu de bascule entre un monde dont nous partageons le mode de vie, les conceptions politiques, la même idée de la liberté individuelle et des rapports de l'homme et de l'Etat, et un monde avec lequel nous devons, certes, tout faire pour coexister dans la paix et commencer quand nous le pouvons, mais dont l'idéologie, les procédés du gouvernement, les ambitions, se trouvent à l'opposé des nôtres et à l'origine de la

guerre froide qui nous impose depuis la fin de 1945 un souci lancinant de sécurité.

Nos partenaires, nous-mêmes, nous ne voulons pas faire l'Europe pour nous livrer avec la force européenne à d'éventuels arbitrages entre l'Est et l'Ouest. Nous voulons l'Europe pour la paix, nous la voulons pour que son poids, ses moyens, s'ajoutant à ceux des Etats-Unis qui sont, à nos yeux, ses alliés naturels et permanents, constituent un facteur supplémentaire de dissuasion.

N'est-ce pas ainsi, d'ailleurs, que le Gouvernement a jusqu'à présent justifié l'entreprise nucléaire de la France ?

Nous sommes pour une alliance dans laquelle les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe occidentale seraient des partenaires égaux.

Nous sommes partisans d'une association dans laquelle il ne saurait être question — vous l'avez très bien marqué, monsieur le ministre, et nous vous avons alors applaudi — de dire amen en toute occasion à nos alliés d'outre-Atlantique, mais où l'on négocie avec la volonté réciproque de s'entendre parce qu'on ne perd jamais de vue, en négociant, le souci primordial de sauvegarder les intérêts majeurs communs aux deux parties.

Les Européens d'aujourd'hui jugent révolus les temps des renversements d'alliances. Ces temps étaient ceux d'un univers qui n'était pas dominé par deux géants. La géopolitique traditionnelle s'est trouvée bouleversée à partir du moment où certaines nations se sont dotées d'un armement capable d'exercer une dissuasion globale, c'est-à-dire valable en face de l'adversaire le plus puissant.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que si les recherches de nos savants civils et militaires, jointes à nos sacrifices financiers, arrivent à nous doter quelque jour d'un arsenal moderne, donc nucléaire, nous ne pouvons nourrir l'ambition de disposer seuls d'une capacité de dissuasion globale. Notre sécurité, comme celle de tout autre pays européen — on en revient toujours là — n'en continuera pas moins à dépendre en dernier ressort de l'appui américain, garanti par le traité de l'Atlantique Nord.

Or, en dépit de nombre de vos déclarations à la tribune, chacun des actes du Gouvernement semble destiné à démanteler cette alliance, aussi indispensable à nous-mêmes qu'à nos amis. Nos partenaires n'ignorent pas que, lorsque le chancelier Adenauer vous a soumis la première rédaction du traité franco-allemand, vous y avez supprimé les références à l'Alliance atlantique et à la nécessité d'une position stratégique commune au sein de l'O. T. A. N. Pourquoi n'y a-t-il pas de problème évoqué au conseil de l'O. T. A. N. devant lequel, depuis un certain temps déjà, la France n'ait pris une attitude délibérément négative ? Au cours des dernières années, une trentaine de veto de fait ont été opposés par notre représentant permanent aux propositions les plus diverses.

Pourquoi, alors que vous aviez vous-même demandé la modification des structures de l'O. T. A. N. et que le président des Etats-Unis nous invitait à formuler des propositions, n'en avez-vous jamais présenté ?

Pourquoi avez-vous mis sur pied des commandements opérationnels du temps de guerre, tel celui du théâtre dit métropole-Méditerranée, qui ne peuvent entrer en action que dans l'hypothèse où nous nous retirerions de l'O. T. A. N. puisqu'ils font double emploi avec le commandement atlantique auquel nous participons ?

Pourquoi, non seulement avez-vous retiré nos unités navales de l'O. T. A. N., mais en êtes-vous venu à refuser qu'elles participent aux manœuvres alliées, témoin tout récemment encore l'exercice Teamwork ?

Quels motifs d'intérêt national peuvent justifier de telles décisions ? (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Nous sommes donc obligés de constater une contradiction flagrante entre les paroles qui reconnaissent ici, en avril, la nécessité de l'Alliance atlantique, et les actes. Par des incidents que nous créons à tout propos ou hors de propos, par des gestes, par des confidences — dont vous savez bien qu'elles ne tardent pas à faire le tour des capitales — qui annoncent notre détermination de ne pas renouveler l'adhésion de la France au Pacte atlantique à son échéance d'avril 1969, nous en sommes arrivés à ce qu'on discute publiquement actuellement dans toutes les capitales du monde l'éventualité d'un retrait de la France de l'alliance aussi bien que de son départ de la Communauté économique européenne.

Je vous demande, monsieur le ministre des affaires étrangères, de nous dire catégoriquement, en termes sans équivoque, que

ce n'est pas là la politique étrangère de la France. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe des républicains indépendants.)

Quant à nous, nous préciserons aussi notre attitude avec une parfaite sincérité. Nous considérerions comme de faux prétextes et de simples alibis les raisons jusqu'ici mentionnées comme pouvant motiver la sortie de la France de la Communauté européenne ou sa démission de l'Alliance atlantique.

Nous combattrions vos décisions sans rémission parce qu'elles nous ramèneraient aux pires ornières d'entre les deux guerres et qu'elles tourneraient le dos à ce qui nous paraît l'avenir. Nous ne minimisons ni les responsabilités du gouvernement allemand, qui hésite à fixer dès le 15 décembre le prix commun des céréales, ni les difficultés que soulève la proposition américaine de force multilatérale. Les agriculteurs français, qui savent que 85 p. 100 de la production agricole des Six sont désormais soumis aux règlements de Bruxelles, qui savent qu'en 1963 48 p. 100 des exportations françaises de produits agricoles vers les pays étrangers ont été achetées par nos partenaires du traité de Rome, ne vous demandent pas de jeter bas le résultat de tant d'années d'efforts ni de casser la Communauté européenne si le 15 décembre l'accord sur le prix commun des céréales n'est pas encore intervenu.

Ce qu'ils vous demandent c'est patiemment, c'est avec acharnement de progresser pas à pas jusqu'au résultat. Mais, nous, nous considérons surtout que vos menaces sont inutiles et dangereuses. Le véritable atout de la France dans cette affaire est l'appui constant, ingénieux, fidèle donné à notre thèse par la commission du Marché commun. Parce qu'elle parle au nom de l'intérêt communautaire, elle dispose d'une force morale qui permet à un gouvernement de lui céder sans perdre la face, tandis que les excès de langage, de M. le ministre de l'Information, par exemple, compliquent la tâche de la commission au lieu de la faciliter. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Quant à la proposition américaine de force multilatérale, elle est sans doute bien difficile à réaliser, peut-être même impraticable. C'est à peu près ce que vient de dire le nouveau gouvernement britannique aux Etats-Unis, mais en proposant l'étude de solutions de rechange, mais sans mettre en cause un seul instant l'alliance dont les Anglais, comme nous, savent que dépendent leur sécurité et celle de nos voisins.

Nous estimons, pour notre part, que c'est ainsi qu'il faut chercher les solutions entre alliés, non pas en s'isolant, non pas en prenant des positions déclarées à l'avance irréductibles, non pas davantage par le silence ou l'abstention comme vous l'avez fait longtemps aux Nations unies, comme vous méditez peut-être de le faire au sein de l'O. T. A. N. en prétendant que la force multilatérale serait un O. T. A. N. dans l'O. T. A. N. et nous évincerait de celle-ci.

Mais à qui la faute ? Qui a refusé l'intégration de la défense anti-aérienne au mépris de l'efficacité étant donné la vitesse des engins et la mince profondeur du territoire de l'Europe occidentale ?

Qui a chassé de leurs bases sur le territoire français les avions atomiques américains et canadiens ? Qui a refusé de replacer sous le commandement unique les divisions qui avaient été retirées pour l'Algérie, laissant ainsi à l'Allemagne une écrasante supériorité d'effectifs terrestres au sein de l'organisation atlantique ?

Nous combattrions donc avec la même vigueur une astuce juridique subalterne, une supercherie hypocrite qui prétendrait distinguer entre l'appartenance à l'Alliance atlantique et la participation à l'organisation militaire de l'alliance, c'est-à-dire à l'O. T. A. N. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Nous la combattrions plus encore parce qu'elle irait à l'encontre de toutes les leçons des guerres passées qui n'ont été gagnées qu'après que pût être enfin instauré le commandement unique.

La France a payé trop cher par deux fois l'absence d'organisation technique de ses alliances militaires dans lesquelles chacun prétendait mener sa guerre, gagner sa guerre alors que le succès exigeait un effort intégré.

Vos méthodes flattent sans doute un certain chauvinisme sommaire trop répandu chez nos concitoyens mais, en fait, elles nous paraissent l'un des obstacles majeurs au progrès d'une politique sur la fin de laquelle nous aurions pu être d'accord.

Le temps qui m'est imparti m'oblige à réduire à deux questions celles que je veux ajouter à cette interrogation essentielle.

Le 29 juillet 1963, après le refus français de participer à l'accord de Moscou sur la suspension des expériences nucléaires, le Président de la République annonçait que la France comptait, avant la fin de la même année, inviter les Etats intéressés à étudier avec elle le problème essentiel du désarmement alors, disait-il — je cite ses propres paroles — « qu'il n'est peut-être pas encore devenu insoluble à son tour ».

Quelles démarches ont été faites, quelles initiatives prises à la suite de cette déclaration ?

Nous nous serions félicités que le Gouvernement français qui a été si sarcastique à l'égard de la conférence de Genève, qui y a laissé sa place vide, fit des propositions positives.

Pourquoi avoir laissé à M. Chou-En-Laï l'avantage politique et diplomatique d'une relance dans un domaine qui touche profondément tous les peuples, ceux du tiers monde comme ceux de l'Europe ?

D'autre part, le chef de l'Etat a justement exalté récemment en Amérique du Sud les principes de la France, des droits de l'homme et du citoyen. Quels sont les motifs pour lesquels nous sommes le seul grand pays à ne pas avoir ratifié la convention de sauvegarde des droits de l'homme dont le dernier protocole a été signé voici plus de douze années ? C'est toujours la même contradiction entre nos déclarations, nos attitudes publiques et nos actes. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Ces discordances qui sont quotidiennes déconcertent de plus en plus les amis de la France, les vrais, non pas ceux des jours de beau temps, mais ceux qu'on trouve à ses côtés dans les moments d'épreuve. Notre politique leur apparaît trop souvent comme un facteur de division, donc d'affaiblissement des organisations dont nous faisons partie et dont l'efficacité nous est nécessaire autant qu'à eux. La confiance dont nous devrions jouir en est profondément affectée.

Notre politique qu'on prétend défendre quelquefois en assurant qu'elle est pragmatique, paraît au mieux faite d'une multiplicité de démarches en tous sens permettant de grappiller un avantage ici, un peu de prestige et d'influence là.

Vous êtes ainsi amenés à confondre mouvement et action. Un jour vous vous tournez vers Londres, mais vous mettez à la participation de l'Angleterre à l'Europe de telles conditions politiques concernant ses liens avec les Etats-Unis et le Commonwealth que M. Mac Millan va à Nassau plutôt qu'à Canossa.

Vous vous retournez vers le traité franco-allemand pour le signer, sachant que vous êtes en plein désaccord avec le Gouvernement allemand sur l'Alliance atlantique. Vous le ratifiez, alors que le Parlement allemand, à l'unanimité, a imposé un préambule par lequel l'Allemagne déclare avec franchise qu'elle entend par priorité rester engagée dans l'Alliance atlantique.

Vous feignez aujourd'hui d'être surpris et déçus de l'attitude allemande. Allez-vous maintenant frapper de nouveau à la porte britannique au risque de la trouver verrouillée ?

Vous reconnaissez la Chine de Pékin au moment où les relations sont les plus mauvaises avec l'U. R. S. S. Le replâtrage en cours des relations sino-soviétiques qui pourrait bien n'être que superficiel est-il le seul motif du télégramme exceptionnellement chaleureux que le chef de l'Etat vient d'adresser à M. Mikoyan ?

Devons-nous en conclure que déçus déjà par Pékin, vous allez vous tourner vers Moscou ? Un tel carrousel, vous le savez bien, monsieur le ministre, n'est pas une politique étrangère. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Si l'inspiration fondamentale de votre politique est l'indépendance dans une sécurité autonome et dans l'égalité avec les Etats-continentaux, alors l'ampleur des forces de toute nature nécessaires pour y aboutir montre que, seule, l'Europe unie pourra y parvenir et seulement après un bon nombre d'années.

Jusqu'à cette échéance incertaine et, en tout cas, lointaine, nous sommes dans la même situation que nos voisins qui estiment que leur sécurité et leur paix résident dans l'Alliance atlantique.

Tous les pays qui pourraient s'associer à nous pour faire l'Europe refuseraient, par souci de leurs intérêts vitaux, de se priver de la protection militaire américaine. Si nous semblons escompter qu'ils y renonceraient, même partiellement, pour traiter avec nous, aucun progrès ne sera plus possible. Nous n'enregistrons en fin de compte que des échecs si nous n'arrivons pas à rétablir entre nous et les Etats-Unis, entre nous et les cinq autres signataires du traité de Rome, un climat d'authentique confiance.

Cette conclusion me ramène à ce que je disais au début de ce discours. Il faudrait aussi qu'en France même ceux qui ont toujours suivi, sans dévier, la droite ligne orientée vers la construction européenne et l'association atlantique à base égalitaire n'aient plus les graves motifs qu'ils ont aujourd'hui de douter de votre action.

Nous ne vous faisons pas de procès d'intention, car nous ne vous jugeons que sur vos actes et sur leurs résultats. Or vous admettez que depuis la discussion du dernier budget, il y a un an, le bilan de votre politique sur ce qui est fondamental, c'est-à-dire le bon fonctionnement de l'entente atlantique et le progrès vers la construction de l'Europe, n'est pas positif, c'est le moins qu'on puisse dire.

Ne parlez pas de malentendu, alors que nous ne réclamons que la clarté, la clarté qui est nécessaire à la vérité, comme la vérité est nécessaire à la confiance et à la grandeur. Une politique étrangère sans clarté ne serait pas une politique digne de la France, ni de la République et de ses traditions. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. de La Malène. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Christian de La Malène. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la V^e République naissante a trouvé dans son héritage une politique européenne à Six déjà bien définie et concrétisée par trois traités essentiels :

Une communauté européenne du charbon et de l'acier ayant déjà sept années d'existence, mais prématurément vieillie, à la fois libre-échangiste et supra-nationale, conçue dans une période de pénurie, dont les mécanismes juridiques rigides qu'elle avait prévus ne correspondaient déjà plus aux données du marché.

Une communauté européenne de l'énergie atomique démarquant, elle, mais conçue aussi dans des perspectives de pénurie et qui, de ce fait, paraissait obligée dès le départ de revoir rapidement une partie au moins de ses objectifs initiaux.

Enfin, et surtout, elle trouvait une communauté économique européenne qui semblait, elle, offrir le plus de promesses.

Il était certes possible de discuter les avantages et les inconvénients de la voie ainsi ouverte, mais c'était là une donnée de fait qui avait notamment l'avantage de grouper un nombre restreint de nations, d'où une hétérogénéité réduite, donc peut-être une possibilité de progrès accéléré.

C'était en quelque sorte la voie étroite mais peut-être la plus rapide, et l'on pouvait penser que de cette rapidité même pourrait résulter pour les autres un mouvement d'entraînement puissant, mais encore fallait-il avancer !

Dans cette voie, la V^e République s'est immédiatement engagée et jusqu'à aujourd'hui, dans les divers domaines économique, politique et même militaire, son action s'est exercée toujours dans le même sens pour renforcer cette union économique, pour faire naître cette union politique, pour préparer cette défense commune.

Il serait fastidieux de rappeler toutes les initiatives, toutes les prises de position qui depuis 1958, dans le domaine de la construction économique, ont marqué et défini l'attitude du Gouvernement français. J'énumérerai seulement les principales.

Alors qu'en 1958, chacun en Europe et hors d'Europe attendait un départ difficile de la communauté économique, parce que la France, pensait-on, exigerait, en raison de la situation économique difficile, des clauses de sauvegarde, le gouvernement de l'époque, grâce à un sévère plan de redressement financier, permit l'heureux démarrage de la communauté ; dès cette époque pourtant, il fallut qu'au sein du comité Maudling, il s'opposât à la pression de l'Angleterre et de ses amis comme à celle de certains de nos partenaires qui souhaitaient déjà diluer la communauté naissante dans une vaste zone de libre échange qui aurait ruiné les virtualités de la voie choisie.

Quelques mois après, sentant qu'il était nécessaire d'aller vite pour lutter contre les forces divergentes de l'intérieur et de l'extérieur, c'est toujours le même gouvernement qui proposait, bien que la France fût un pays à hauts tarifs, d'accélérer la période transitoire.

Au début de 1963, c'est encore la France qui s'opposait à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté ; son entrée, avec tout ce qu'elle comportait d'extension européenne et mondiale, avec les transformations qu'elle demandait, impliquait ou sous-entendait, était, pour le moins, prématurée pour une Communauté encore balbutiante, en particulier dans le domaine agricole. Il y aurait eu de telles déformations, de

telles ruptures d'équilibre qu'en fin de compte, on aurait peut-être conservé le titre mais on n'aurait guère conservé la chose.

En s'opposant à ses partenaires, la France offrit alors une deuxième grande chance à l'intégration économique. Point n'est besoin de rappeler les initiatives et les attitudes de la France dans le domaine essentiel de la politique agricole pour que celle-ci voie progressivement le jour. Il fallut que la France en fit d'abord une condition essentielle au passage à la deuxième étape ; il fallut et il faut encore qu'elle manifeste avec quelque solennité, avec quelque netteté le lien obligatoire qui existe entre marché industriel et marché agricole. Or si les principes sont désormais admis, les décisions essentielles font encore défaut.

Pour renforcer les mécanismes institutionnels, la France a approuvé la fusion des deux commissions et de la Haute Autorité.

On pourrait, mais ce serait lassant, multiplier les exemples dans tous les domaines — énergie, transports, aide aux pays en voie de développement, politique tarifaire et commerciale — où la France a pris des initiatives, où elle a montré l'exemple, où elle s'est ralliée aux propositions de la commission.

Il faut souligner sans cesse et avec force que les propositions de celle-ci ont été, pour l'essentiel, pour ne pas dire dans la totalité des cas, en conformité de vues avec les positions du Gouvernement français.

Ainsi, depuis 1958, l'Europe intégrée économiquement a fait de très grands progrès mais, sans forcer la vérité, on peut dire qu'à ces progrès la France a contribué pour une très large part.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Christian de La Malène. Sur le plan politique tout était à faire. On pouvait, au départ, imaginer un cadre débordant les Six, mais n'aurait-on pas, de cette façon, compromis les progrès des communautés économiques ? N'aurait-on pas perdu les virtualités politiques de l'effort à Six ? Et n'est-il pas, enfin, facile d'imaginer quel concert de critiques eussent soulevé des propositions dans un cadre aussi élargi ?

Aussi était-ce entre les Six que les premiers efforts devaient être tentés et ce furent d'abord les réunions régulières des ministres des affaires étrangères, ensuite la conférence de Bonn au mois de juillet 1961 d'où sortit la commission Fouchet dont on connaît l'histoire et l'échec du 17 avril 1962.

N'ayant pu rallier les Six à ce premier effort, le Gouvernement français et le gouvernement allemand essayèrent de montrer l'exemple, tentant d'agir à deux, un peu comme les Six agissaient à l'égard du reste de l'Europe. Ce fut le traité de coopération franco-allemand à valeur de réconciliation, à valeur de coopération, mais aussi à valeur d'exemple. Et force est bien de reconnaître que si le premier but a été atteint — c'est déjà beaucoup — il est loin pour le moment d'en être de même du deuxième.

Mais là encore la France a manifesté dans ce domaine de l'unification politique à six sa volonté d'aller de l'avant. Et s'il y a des reproches et des regrets à formuler, ce n'est certes pas vers elle qu'il faut se tourner.

Certains disent et diront, pour excuser nos partenaires, que les méthodes françaises n'étaient pas bonnes et que, si d'autres méthodes avaient été proposées, des progrès auraient été alors accomplis.

Mais ces méthodes ne devaient pas être tellement évidentes, tellement préférables, tellement enthousiasmantes, car aucun autre gouvernement de l'Europe des Six n'en a jamais pris l'initiative. Au fond — nous le savons bien et j'y reviendrai tout à l'heure — les véritables désaccords, quoi qu'on en dise et quoi qu'on fasse, ne se situent pas là. Ils ne portent pas sur les méthodes, mais bien davantage sur les objectifs.

Il convient enfin de considérer l'aspect militaire du problème.

Que serait, mesdames, messieurs, une autorité politique dont les moyens de défense seraient subordonnés à une autorité politique différente ? Que serait une diplomatie qui n'aurait pas de contrepartie stratégique ? Quelle serait donc la réalité d'une Europe politique qui demeurerait à l'avenir démunie ou séparée des moyens militaires ?

Si l'on voulait sincèrement une Europe politique réelle, il était nécessaire d'envisager les perspectives non seulement d'une diplomatie commune, mais aussi d'une défense commune.

Sans nul doute, c'était là le sujet le plus difficile, car la matière était déjà réglée et régie, pour partie tout au moins, par les traités essentiels du pacte de l'Atlantique et des

accords de Paris. Mais, à l'intérieur de ceux-ci et sans en renier les principes, la volonté d'affirmer la nécessité d'une défense européenne pouvait trouver mille occasions de se manifester. Dans le domaine de la logistique, de la formation, de la standardisation des équipements et des armements, dans le domaine essentiel de la recherche et de la production des matériels, beaucoup pouvait être fait en commun.

Enfin, le secteur capital de la réalisation nucléaire offrait de vastes possibilités, d'autant plus que l'évolution de la technique et de la stratégie pesait de façon pressante dans cette direction.

Telle fut, sans cesse affirmée et maintenant maintes fois concrétisée, l'attitude constante du Gouvernement français. Dans tous ces domaines que je viens d'énumérer, la France s'est toujours montrée favorable et toujours prête à tout effort européen commun. En même temps, elle multipliait les propositions de réalisations multilatérales.

Mais, naturellement, c'est dans le domaine nucléaire que l'essentiel devait être entrepris. Ce seront les armes atomiques avant tout qui pourront donner un sens, une réalité à ces mots de défense européenne commune. L'armement ne pouvant pas, et ne devant pas, pour l'essentiel, être fourni à l'Europe, il fallait bien que ce ou les pays européens qui le pouvaient, développent au plus tôt leurs efforts. Ce fut et c'est la force de dissuasion française.

Alors que, naturellement, toutes les grandes puissances détentrices d'un arsenal nucléaire gardaient et gardent jalousement le secret de leur technologie et de leur fabrication, quel plus beau cadeau la France pourrait-elle apporter demain en dot à une Europe politique et à sa défense si ce n'est celui de ses réalisations, de sa technique, de ses savants et de son arsenal ? (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Certains, qui font campagne contre cette force de dissuasion, se rallient à l'idée d'une force européenne pour ne pas paraître résignés à une hégémonie extérieure. Mais pensent-ils, par hasard, qu'une fois cette Europe née ou en voie de naissance, par on ne sait quel coup de baguette magique qui comblerait un immense retard, cette Europe se trouverait dotée de l'arsenal nécessaire ? Ou peut-être rêvent-ils que les détenteurs de l'arme, extérieurs à notre continent, par une générosité subite et en renversant leur politique, feraient à l'Europe cet immense cadeau ?

Il fallait aussi, comme ce fut fait par la France, que les pays d'Europe, conservant leur liberté d'agir, n'y renoncèrent pas en signant le traité de Moscou qui, sans désarmer si peu que ce fût et qui que ce soit, avait pour seul but de perpétuer le duopole atomique américano-russe.

Quelle absurdité, mes chers collègues, d'être à la fois contre une force atomique des nations de l'Europe et pour une force de frappe européenne ! Quelle absurdité de parler à la fois de force atomique européenne et d'adhésion au traité de Moscou. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Faire des efforts là où ils pouvaient être faits, conserver sa liberté d'action, tels étaient les impératifs si, voulant vraiment l'Europe, on voulait vraiment sa défense.

A la volonté manifestée ainsi de façon constante et cohérente par notre pays, à la volonté d'œuvrer pour faire progresser l'unification de notre continent dans les domaines économique, politique et militaire, et dans le cadre des Six, que nous fut-il répondu ?

Sur le plan économique, force est bien de constater que la France n'a pas rencontré une ardeur égale à la sienne. C'est le moins que l'on puisse dire. Bien volontiers, nos associés auraient oublié la philosophie des textes comme leur finalité ; bien volontiers, ils se seraient contentés d'un marché industriel, abandonnant le marché agricole ; bien volontiers, ils se seraient contentés d'un désarmement douanier sacrifiant l'unité économique ; bien volontiers, ils auraient dérivé vers une zone de libre-échange, plus ou moins atlantique au détriment de l'idée d'un marché européen intégré. Il a fallu sans cesse — et il faut toujours le souligner — qu'en accord avec les commissions de Bruxelles ou de Luxembourg, la France rappelle que le traité était un tout, que les équilibres essentiels devaient être sauvegardés, que la progression devait être permanente et autant que possible accélérée. Ce n'est, par exemple, ni la faute de la France ni celle de la commission, si la politique des transports, la politique de l'énergie et la politique agricole piétinent. Ce n'est pas la France qui a isolé son marché charbonnier ; ce n'est pas la France qui est communautaire en période de pénurie et non communautaire en période d'abondance ; ce n'est pas la France qui remplace les barrières dou-

nières par des taxes intérieures d'effet équivalent. Et on pourrait allonger cette liste. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Chacun sait ce qui se passe et où nous en sommes en ce qui concerne l'unification politique. Là encore, une initiative française, soutenue avec vigueur au départ par l'Allemagne et l'Italie, est acceptée d'abord par tous nos partenaires, même par les Hollandais, lors de la conférence de Bonn.

Puis vinrent les discussions de l'automne 1961 et de l'hiver 1961-1962 et l'échec du 17 avril 1962. Les débats avaient naturellement porté sur les problèmes de défense et sur les rapports avec les communautés existantes. Malgré les efforts de conciliation des Italiens, acceptés par la France, par le biais d'importance relativement minime de la clause de révision, le Benelux mit un veto définitif à la conclusion de l'accord.

La première initiative, les premiers pas de l'Europe politique à Six, dont le principe avait été accepté à Bonn, étaient condamnés.

En vérité, personne ne s'y trompa : c'était la Grande-Bretagne qui était la vraie cause de l'attitude belge et surtout hollandaise. Le gouvernement conservateur anglais, voyant approcher la réalisation de l'Europe politique à Six — Europe continentale pour laquelle la Grande-Bretagne ne semble avoir jamais eu de passion et les travaillistes encore moins que les autres — venait d'entrer en scène.

Le 10 avril 1962, une semaine exactement avant le veto beneluxien, M. Heath, dans un discours prononcé à Londres au conseil des ministres de l'U. E. O., demandait officiellement que la Grande-Bretagne fût invitée à participer aux négociations. Derrière elle se profilait l'action des Etats-Unis d'Amérique dans ce qu'on a appelé à l'époque « le double grand dessein politique et économique » du président Kennedy.

En dépit de leurs efforts pour déplacer les responsabilités, la thèse des opposants aux initiatives françaises était contredite par trois constatations d'évidence.

Premièrement, personne n'était responsable ! Aucun gouvernement n'avait proposé quoi que ce soit d'autre ; aucune alternative n'avait été offerte.

Deuxièmement, lors de la conférence de Bonn, l'unanimité s'était faite entre les Six pour reconnaître qu'il fallait commencer par la coopération.

Troisièmement enfin — et c'est une attitude qui est demeurée permanente — au lieu de dire : intégration ou Grande-Bretagne, c'est-à-dire intégration ou abandon de la voie à Six, l'on répétait et l'on répète sans cesse, sans se soucier de la contradiction éclatante que les récentes élections anglaises viennent encore de manifester de nouveau : intégration et Grande-Bretagne.

Où est le sérieux ? Qu'est-ce que cela cache alors ? Où sont les sincères partisans de l'Europe ?

Dans le domaine de la défense, on voulait faire une force atomique européenne, sans réalisations des nations européennes et sans essais nucléaires. Maintenant, dans le domaine politique, on veut faire une Europe politique intégrée, que personne ne propose, avec la Grande-Bretagne qui n'est même pas favorable à une Europe économique intégrée. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Il faut s'arrêter aussi un instant aux réponses sur le plan militaire.

Dans le domaine des réalisations communes, mis à part le Transall et quelques efforts similaires, l'absence de volonté européenne, d'une part, et les pressions américaines, d'autre part, ont paralysé tout progrès.

Dans le domaine atomique, les accords de Nassau et le projet de force multilatérale dont les dépenses présentent seules pour le moment un caractère européen, ont bien montré dans quelle direction l'Angleterre et nos partenaires entendaient orienter leur politique de défense.

Sans doute, je l'ai dit, ce sujet était-il difficile sur tous les plans, technique, économique, juridique, politique ; mais si, à la suite de la France et à cause de la France, nos voisins et nos partenaires souhaitent une participation accrue à la définition de la stratégie atlantique, ils semblent bien s'accorder du monopole américain et ne se soucient pas, bien au contraire, de mettre l'accent sur les nécessités d'une défense européenne.

Tels furent, mesdames, messieurs, les actes des uns et les réponses des autres.

Pourquoi en fut-il ainsi jusqu'à présent ? Il me semble que l'on peut discerner deux groupes de raisons, les uns tenant à

des apparences et à des malentendus, les autres essentielles et de fond.

Aux premières se rattachent toutes les querelles qui furent cherchées à notre pays, sur la procédure et sur les méthodes, toutes les arrières-pensées qui furent prêtées à sa politique, toutes les caricatures qui la déformaient et qui la déforment pour tromper ou effrayer tel ou tel.

C'est là une méthode ancienne et bien usée qui consiste, quand on ne veut pas ou quand on n'ose pas dire clairement son désaccord, à se réfugier dans la procédure et à prêter au partenaire telles ou telles arrières-pensées plus ou moins inavouables. Obligé par les faits de reconnaître que la France a eu, dans la Communauté économique européenne, la meilleure conduite, qu'elle seule ou presque a pris des initiatives politiques, qu'elle seule pense à une défense européenne, on croit annuler toutes ces évidences en soulignant je ne sais quel caractère autarcique, hégémonique et nationaliste de la politique française, en y décelant une recherche de création d'une troisième force plus ou moins neutraliste, en dénonçant enfin le caractère non communautaire des positions françaises.

Si, sur ce point, il y a des malentendus de bonne foi, ils sont dus, pour une part, à l'attitude de certains de nos compatriotes qui mélangent les genres, politique intérieure et politique extérieure et qui, utilisant maigrement pour ne pas dire désertant les tribunes nationales, s'en vont à l'étranger dénigrer la politique de leur pays, soufflant le doute et la méfiance. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Maurice Delory. Vous réhabilitez la France que d'autres ont condamnée tout à l'heure.

M. Christian de La Malène. Ils ont rendu ainsi, non seulement à leur patrie, mais à la cause européenne un bien triste service.

Autarcique et protectionniste, dit-on d'abord, serait la politique française. Et l'on oppose alors une Europe fermée à une Europe ouverte. Mais n'est-ce pas la France, pays à hauts tarifs, qui a proposé d'accélérer le désarmement tarifaire ? N'est-ce pas la France qui a accepté les négociations Dillon et Kennedy ? N'est-ce pas la France qui a soutenu l'association de la Grèce, de la Turquie, de l'Autriche, comme les négociations avec bien d'autres pays ? Sans doute la France a-t-elle refusé la zone de libre échange ; sans doute la France a-t-elle jugé prématurée l'entrée de la Grande-Bretagne ; sans doute estime-t-elle qu'un Marché commun européen exige une préférence pour les productions européennes, énergétiques ou agricoles.

Etre européen, c'est accorder une priorité à l'Europe. Si on la refuse, la politique que l'on préconise peut alors avoir tous les titres et tous les caractères sauf celui d'euro-péen.

Et l'on pourrait souligner avec quelque ironie combien est contradictoire un tel reproche de refus de libéralisme de la part de groupes ou d'hommes qui ont toujours fait profession de planification, de socialisme, d'économie dirigée et l'attitude qui semble être la leur, pressés qu'ils sont de se jeter sans défense et à corps perdu dans un monde essentiellement régi par les règles traditionnelles de l'économie libérale et de l'économie de marché.

Après les Russes devenus de bons démocrates, l'Amérique à son tour serait-elle devenue anticapitaliste ?

La politique française, dit-on ensuite, viserait à l'hégémonie.

Mais comment soutenir avec quelque vraisemblance qu'un pays de 48 millions d'habitants pourrait imposer à d'autres aussi peuplés que lui — dont l'un a d'ailleurs un potentiel industriel supérieur — de suivre sa politique ?

Le même pays propose de commencer par la coopération avec la règle de l'unanimité. Celle-ci serait-elle par hasard moins égalitaire que la règle de la majorité ? Mais peut-être fait-on allusion à la force de dissuasion, qualifiée dédaigneusement et dans le même temps d'inefficace, d'impossible et d'illusoire ?

Nationaliste, tel serait le péché mortel de notre politique.

Et voilà le grand mot lâché ! La France participe plus qu'un autre pays au progrès de la communauté économique européenne. Seule, la France propose d'avancer dans la voie politique. La France pense et agit « défense européenne ». Il paraît que c'est être nationaliste. En réalité le seul nationalisme que je puisse percevoir là serait un nationalisme européen et celui-ci me paraît nécessaire, opposé au refus des uns ou à « l'atlantisme » des autres.

En vérité, c'est trop commode. Au nom d'un refus hypothétique, d'une proposition que personne n'a jamais formulée

parce qu'elle est aujourd'hui inférmulable, on fait à la France qui propose de faire ce qui est possible, un procès d'intention pour pouvoir commodément et justement refuser ce possible.

Mais au-delà de ce caractère, voilà que cette politique française, dit-on enfin, cache je ne sais quelle volonté de créer une troisième force plus ou moins neutraliste.

Et comme on n'en est pas à une contradiction près, c'est le pays le plus ferme sur Berlin, le plus ferme sur l'Allemagne, le plus ferme sur les propositions de l'Occident en Europe, le plus ferme enfin sur la neutralisation de l'Europe centrale, qui est accusé d'arrière-pensées neutralistes. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

La méthode d'unification du contingent qu'il propose est dénoncée dans le même temps comme totalement inefficace et comme risquant de créer une Europe politique tellement forte qu'elle en deviendrait neutraliste.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Christian de la Malène. En vérité, ne serait-ce que par leurs contradictions mêmes, tous ces reproches s'annulent les uns les autres, laissant ainsi apparaître leur véritable motivation qui n'est que d'alibi.

Car il est des raisons plus profondes et plus réelles d'opposition aux méthodes, à la progression et surtout aux objectifs proposés par la France.

La France souhaite une Europe qui soit une grande puissance dotée de tous les attributs de la souveraineté — diplomatie et défense — véritable partenaire des Etats-Unis d'Amérique à l'intérieur du pacte de l'Atlantique.

Une telle décision en faveur de l'Europe, une telle priorité à l'ensemble européen par rapport à l'ensemble atlantique comportent, à l'évidence, des conséquences, des options, des changements.

Une diplomatie européenne, ce sont des responsabilités.

Une défense européenne, ce sont des charges.

Une économie européenne, ce sont des choix.

M. André Fanton. Très bien !

M. Christian de La Malène. Est-on bien sûr que nos partenaires se rallient pleinement à ces responsabilités, à ces charges et à ces choix...

MM. Michel Debré et André Fanton. Très bien !

M. Christian de La Malène. ... quand, pour les uns, accorder une priorité économique au Six ne peut constituer qu'une étape vers des formations économiques plus larges et quand, pour les autres, permettre à l'unification économique de fonctionner doit être le principal, pour ne pas dire le seul but de l'union politique ?

Faire l'Europe, aujourd'hui, ce n'est plus, comme hier, sous la crainte de l'expansion soviétique, avec l'encouragement américain et sous le regard sceptique de l'Angleterre, jeter les bases d'un système économique commun.

Aujourd'hui, le danger russe s'est transformé. L'Amérique est hostile, l'Angleterre est vigilante.

Construire l'Europe, c'est prendre les responsabilités d'une politique étrangère non pas opposée à celle des Etats-Unis d'Amérique, mais, par définition même, non obligatoirement identique.

Construire l'Europe, c'est prendre sa part de l'effort et des responsabilités nucléaires.

Construire l'Europe, c'est accepter les charges d'une politique d'aide aux pays en voie de développement.

Construire l'Europe, c'est consentir des sacrifices ou, en tout cas, des changements à l'égard des économies traditionnelles.

On conçoit que cela soit difficile et que beaucoup hésitent, s'interrogent et, tout en demeurant — en paroles — partisans de cette unification, en redoutent les conséquences et en freinent les réalisations.

C'est là que réside le vrai débat, non derrière des querelles de procédure ou de méthode. Il se pose en terme de définition, en terme de volonté, en terme d'indépendance. On le retrouve dans les rapports avec les Etats-Unis d'Amérique, dans les liens avec l'Angleterre, dans les choix stratégiques, dans les programmes d'aide.

Il est certes plus facile, plus traditionnel pour certains, plus reposant pour d'autres, de s'en remettre ; cela coûte moins cher,

cela exige moins d'efforts. Mais croit-on, par hasard, que l'Europe se fera sans sacrifices, sans efforts et avec le consentement enthousiaste de tous ? (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Car — et j'en arrive à la dernière partie de mon propos, qui me servira de conclusion — les choses ne restent jamais en l'état.

Nous arriverons bientôt et l'Europe arrivera bientôt, sans doute, à l'heure des choix.

La France a clairement montré sa volonté, je viens de tenter de le rappeler, et cela dans tous les domaines, avec les moyens qui lui paraissent les plus appropriés à chacun. Il est difficile de dire — pour employer un euphémisme — qu'elle ait reçu des réponses claires.

On s'est souvent réfugié derrière des querelles de méthodes, de procédures ou d'arrière-pensées. Mais il est un moment où il faut tout de même choisir et où les contradictions entre propos et attitudes ne sont plus admises. Il le faut d'autant plus que la position nouvelle de l'Angleterre, telle qu'on peut la pressentir, clarifie plus encore le débat.

Dans cette conjoncture, la France doit être toujours prête à aller de l'avant et à accueillir favorablement les initiatives.

Certaines d'entre elles, telles les déclarations de M. le ministre des affaires étrangères de Belgique, sont déjà connues ; d'autres sont annoncées. Il faut s'en réjouir grandement si, comme nous l'espérons, elles traduisent la ferme volonté de progresser par-delà tous les obstacles et d'une façon cohérente.

Car la progression est indispensable et la poursuite de l'unification du continent relève d'une logique globale.

Chacun sait qu'il serait inconcevable de faire vivre un marché commun industriel sans un marché commun agricole. De même il faut voir et savoir qu'il serait impossible de poursuivre et même de maintenir l'intégration économique sans la compléter par une progressive unification politique.

Plus l'intégration économique progresse, plus les décisions qu'elle implique sont politiques, et si l'espoir d'une unité de vues politiques s'estompe, il n'est plus sûr que les décisions politiques nécessaires au fonctionnement du Marché commun puissent être prises. Le retard est déjà grand.

Et surtout, à supposer que l'intégration économique puisse se poursuivre, si une unification politique n'intervenait pas, ce progrès du Marché commun placerait les Etats qui supportent les charges d'une politique extérieure, d'une politique de défense et d'une politique d'aide devant le dilemme suivant : ou poursuivre l'entreprise économique et accepter alors, compte tenu de l'inégalité des charges, de voir leur pays se vider de sa substance au profit des économies des pays qui n'ont pas de charges identiques, ou renoncer progressivement à leur rôle mondial, diplomatique, militaire, de coopération.

C'est là, de toute évidence, une situation que la France ne pourrait accepter.

Ce serait donc une grave erreur de croire que l'on pourrait poursuivre l'effort d'unification économique, industrielle et agricole sans la compléter d'urgence par un début d'unification politique qui rouvrirait les perspectives et permettrait d'entrevoir l'égalisation des charges et le partage des responsabilités.

Tout se tient dans la progression de cette Europe à Six que la France s'est efforcée et s'efforce de faire naître et qu'elle espère toujours voir construire.

Mais, sous peine de tout détruire, il n'est pas possible de s'arrêter à mi-chemin. Chacun doit en avoir l'exacte conscience à un moment où, dans de nombreux domaines, économique, militaire et politique, les décisions graves paraissent devoir être prises.

Il serait trop tard ensuite pour dire : « Non, nous n'avons pas voulu cela ! ». (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à Mme Vaillant-Couturier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la politique étrangère du pouvoir se situe dans le cadre général d'une aggravation des contradictions entre les principales puissances occidentales.

Les désaccords se font jour de plus en plus ouvertement, tant à l'O. T. A. N. que dans les organismes européens.

Il est clair que le relèvement économique des pays capitalistes européens leur fait accepter moins facilement la tutelle américaine que lorsque fut créé le pacte atlantique.

Il est clair aussi que le poids spécifique du capitalisme allemand n'a cessé de s'accroître au sein de l'alliance atlantique comme du Marché commun.

Dans ce contexte, le pouvoir tente de défendre les intérêts des monopoles français qui courent le risque d'être écrasés par leurs concurrents plus puissants, en particulier américains et allemands. Il essaie de reconquérir, en faveur du capitalisme français, des positions que celui-ci a perdues.

C'est ce qui a conduit le Chef de l'Etat à prendre, sur certains points, des attitudes différentes de celles de ses partenaires. Et comme sa politique est fondée non pas sur les intérêts du peuple français mais sur ceux des monopoles français, de peur de modifier le rapport de forces dans le monde au détriment du grand capital international et en faveur des peuples, les divergences du Gouvernement français vont rarement au-delà de déclarations.

L'exemple des prises de position du chef de l'Etat sur les problèmes du Sud-Est asiatique en sont une illustration.

Dans sa conférence de presse du 23 juillet dernier, il avait reconnu que les accords de Genève n'avaient pas été appliqués et que leur non-application était la cause de la poursuite de la guerre que « soutiennent en cadres, en armes et en finances les Etats-Unis ».

Il exprimait également l'opinion que, la guerre ne pouvant franchir, il fallait donc faire la paix et qu'il n'y avait d'autre moyen d'y parvenir que de se conformer aux accords signés il y a dix ans à Genève.

Depuis, les choses n'ont fait que s'aggraver. L'intervention de l'armée américaine dans le golfe du Tonkin et les bombardements répétés contre le Nord Viet-Nam font courir à la paix mondiale les plus graves dangers.

En même temps, putschs et crises se succèdent à Saigon, montrant de façon éclatante que ni les armes américaines ni les dollars ne peuvent maintenir en place les marionnettes utilisées par le gouvernement américain. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

On ne peut concevoir une reconnaissance de fiasco plus complète et plus cynique que celle qui est faite par le général Maxwell Taylor après l'instauration du nouveau ministre Tran van Huang quand il déclare : « Notre action n'a jamais été soumise à un test véritable, car il n'y a jamais eu au Vietnam un gouvernement fort, stable, pour exécuter notre plan ».

Dans le même temps, la situation au Laos demeure très préoccupante et les incursions sud-vietnamiennes et américaines au Cambodge se poursuivent à une cadence accélérée.

Les menaces d'extension de la guerre sont plus grandes que jamais.

Le prince Sihanouk vient de déclarer qu'« il commençait à douter de la sincérité de ses amis français », qu'« il soupçonnait de n'avoir été que les astucieux partenaires des impérialistes anglo-saxons ». Il s'agit pour lui, du Gouvernement français qui recommande au Cambodge de ne pas reconnaître la République démocratique du Vietnam, soi-disant pour ne pas compromettre les chances de réunion d'une conférence de Genève.

En leur temps, nous avons approuvé la reconnaissance de la République populaire de Chine par le Gouvernement français et apprécié comme positives ses déclarations en faveur de la neutralité du Laos, du Sud-Vietnam et du Cambodge. Mais il n'est pas possible de se contenter de déclarations.

Le Gouvernement français est signataire des accords de Genève. Que compte-t-il faire pour en exiger l'application qui implique le retrait des troupes américaines du Sud-Vietnam afin, comme le prévoyaient les accords de Genève, de permettre au peuple du Sud-Vietnam de régler lui-même ses propres affaires ?

Quand le Gouvernement français se décidera-t-il à reconnaître la République démocratique du Vietnam et quelles initiatives compte-t-il prendre pour faire aboutir la neutralité du Sud-Est asiatique ?

Dans sa tournée en Amérique latine, le Chef de l'Etat a beaucoup parlé de la nécessité de faire respecter l'indépendance de chaque pays. Cette allusion à la dépendance économique des pays d'Amérique latine vis-à-vis des Etats-Unis a naturellement trouvé un écho favorable parmi les peuples de ces pays. Mais il ne semble pas que des mesures soient prises, dans notre pays, contre l'envahissement des capitaux étrangers, au contraire.

De janvier 1958 à juin 1962, trois cent douze sociétés américaines se sont installées en France et plus de deux cents sociétés françaises ont été passées sous contrôle étranger.

Longtemps nous avons été les seuls à montrer le danger de cette pénétration pour notre indépendance.

Nous sommes heureux de constater que, dans une interview accordée à une revue patronale, le 31 octobre dernier, M. Chandon signalait « le risque que nos entreprises soient rachetées par des firmes américaines » et que, « peu à peu, elles ne soient réduites à l'état d'exécutants ».

Qu'en pense le Gouvernement ?

Il y a quelques années, lorsque fut discuté dans cette Assemblée le projet de Marché commun, notre groupe a expliqué que, contrairement à ce que prétendaient ses partisans, le Marché commun n'améliorerait pas les conditions de vie des travailleurs, qu'il ne ferait pas disparaître la concurrence entre les pays capitalistes qui le composaient, qu'elle y serait, au contraire, portée à un niveau plus élevé et que c'était le pays industriellement le plus puissant qui y dominerait les autres.

Que se passe-t-il aujourd'hui ?

Le journal *La Nation* donne la réponse dans un article du 23 octobre dernier quand il déclare :

« L'industrie française, moins puissante, doit affronter la concurrence allemande au sein du Marché commun. »

Quelques jours plus tard, M. Pisani donnait un exemple concret en déclarant :

« Beaucoup d'industries alimentaires vont disparaître dans notre pays, en raison de la concurrence qui va se développer dans le Marché commun. »

Non seulement le Marché commun ne favorise pas le développement de notre économie nationale, mais il ne réalise pas non plus une entente économique européenne permettant de résister à la puissance des Etats-Unis.

Il est un instrument des monopoles capitalistes internationaux, parmi lesquels les monopoles allemands et américains disposent de bases économiques et financières de plus en plus importantes.

Par surcroît, c'est un instrument au service de la guerre froide, comme le prouvent les protestations officielles de Bonn et de Washington, à la suite de la signature du nouvel accord commercial franco-soviétique.

Dans sa conférence de presse du 23 juillet 1964, le Chef de l'Etat déclarait qu'il n'y avait, « à l'heure qu'il est, de politique commune de l'Allemagne et de la France » sur des questions aussi importantes, entre autres, que « leur défense », la réforme à apporter à l'organisation de l'alliance atlantique, « des questions de frontières et de nationalité en Europe centrale et orientale ».

Il est fort regrettable que ces divergences n'aient arrêté ni la signature, le 19 octobre dernier, par le ministre français des armées et par le ministre de la guerre de la République fédérale, d'un accord relatif à l'étude d'un système de fusées sol-air, ni les manœuvres de débarquement des détachements de la Bundeswehr qui viennent de se dérouler à Quiberon, manœuvres curieusement baptisées « Prélude » !

Cette alliance militaire avec la République fédérale, qui se poursuit en dépit de divergences sur des questions fondamentales énoncées par le général de Gaulle, questions qui mettent directement la paix en danger, inquiète à juste titre un nombre grandissant de Français.

Le gouvernement fédéral, aussi bien celui d'Adenauer que celui d'Erhard, n'a cessé de proclamer qu'il ne reconnaissait pas les frontières issues de la victoire sur l'Allemagne hitlérienne.

Il n'a jamais cessé d'entretenir chez le peuple allemand un esprit de revanche, comme le prouve l'organisation permanente de manifestations auxquelles participent des ministres du gouvernement fédéral, telles que celle qui vient de se dérouler en présence du ministre Sechohm. Celui-ci réclamait — je le cite — « la restitution aux Allemands des Sudètes des territoires qui leur ont été volés ».

Quelques jours plus tard, le chancelier Erhard adressait son salut au rassemblement de ceux qui exigent « le retour de Dantzig à l'Allemagne ».

Le 24 octobre dernier avait lieu à Flensburg une manifestation d'anciens SS avec, à sa tête, l'ancien général SS Sepp Dietrich, criminel de guerre.

Un gouvernement qui veut la paix n'entretient pas dans son peuple un état d'exaltation chauvine qui rappelle fâcheusement à ceux qui l'ont connue celle des meetings hitlériens dans la période qui a précédé la guerre.

C'est pour servir cette dangereuse politique que les dirigeants de la République fédérale n'ont cessé de rechercher la possession, pour eux-mêmes, des armes atomiques.

Le 12 octobre dernier, à Kassel, le chancelier Erhard déclarait : « Nous devons mettre à la disposition de nos soldats les armes dont dispose un adversaire éventuel. »

Lorsque, il y a dix ans, nous nous opposions aux accords de Londres et de Paris en affirmant qu'ils aboutiraient au réarmement de l'Allemagne occidentale et qu'ils étaient donc dangereux pour la paix, on nous répondait qu'ils constitueraient, au contraire, une garantie, qu'ils limiteraient le réarmement allemand et interdiraient à l'Allemagne la possession des armes atomiques, bactériologiques et chimiques, c'est-à-dire les armes d'agression les plus dangereuses.

Lorsque, pour les mêmes raisons, nous nous opposions aux accords militaires signés entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer en janvier 1963, on nous répondait qu'il s'agissait d'une réconciliation entre la France et l'Allemagne pour assurer la paix et la propagande officielle suggérait que cette alliance permettrait de constituer une Europe sous direction française.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? La Bundeswehr compte actuellement 442 000 hommes, dont 283 000 soldats de métier. Il y a un général pour 2 000 hommes. Le nombre des généraux, officiers, sous-officiers permet d'encadrer sur le champ une armée d'un million d'hommes.

Le budget fédéral de la guerre atteint, en 1964, 2.500 milliards d'anciens francs. L'amiral Helmut Heyer, délégué parlementaire à la défense, a reconnu, dans un rapport au Bundestag, que la Bundeswehr constituait, en fait, un Etat dans l'Etat et, ajouterai-je, un Etat qui compte à sa tête toute une pléiade d'anciens généraux hitlériens qu'on retrouve aux postes les plus importants de l'O. T. A. N., comme le général Ernst Ferber, ancien officier à l'état-major général d'Hitler, aujourd'hui directeur de l'état-major de planification stratégique de l'O. T. A. N.

Les accords de Londres et de Paris ont eu pour résultat de faire de l'Allemagne fédérale la principale force militaire européenne au sein du pacte de l'Atlantique ; le traité de l'Elysée a permis à la République fédérale de jouer sur les deux tableaux pour obtenir des Etats-Unis des armes atomiques par le truchement de la force multilatérale.

Elle est tellement convaincue qu'elle pourra ainsi servir ses propres intérêts qu'elle accepte de payer 40 p. 100 des frais de la force multilatérale. Le chef de l'Etat, à plusieurs reprises, a exprimé son opposition à la force de frappe multilatérale, pour ce qui concerne la France elle-même, mais quand la question lui a été posée à propos de la République fédérale, lors d'une de ses conférences de presse, il a répondu en substance que cela concernait le Gouvernement fédéral.

Tout récemment, le porte-parole du département d'Etat a déclaré qu'à sa connaissance il n'y avait aucune modification du point de vue du Gouvernement français qui, « tout en demeurant à l'écart du projet, ne s'opposerait pas d'une façon active à ce que d'autres y participent ».

Quand von Hassel, de son côté, a réaffirmé que « le Gouvernement français respectait les raisons qui ont poussé l'Allemagne fédérale à soutenir le projet », le Gouvernement français ne l'a pas démenti. En permettant ainsi, sans réagir, à notre voisin d'outre-Rhin, seul Etat d'Europe qui proclame ouvertement ses revendications territoriales, d'entrer en possession de l'arme nucléaire, le pouvoir compromet gravement la sécurité de la France et la paix en Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

En renonçant à s'y opposer, comme c'est son droit, en tant que partenaire du pacte de l'Atlantique et en tant que signataire des accords de Londres et de Paris, le Gouvernement français fait preuve de soumission à l'égard de décisions américaines d'une importance vitale pour l'avenir de notre pays.

Ainsi tout ce qui a été dit et pourra encore être dit sur la volonté d'indépendance française ne relève que d'affirmations sans portée réelle.

Lorsque le pouvoir s'est engagé dans la ruineuse construction d'une force de frappe dite « nationale », nous, communistes, l'avions combattue en premier lieu parce qu'elle ne peut assurer ni l'indépendance ni la sécurité de notre pays.

Nous avons prédit qu'elle fournirait à l'Allemagne fédérale un argument justifiant sa prétention à posséder elle aussi un armement nucléaire et favoriserait son accession à cet armement. Une fois de plus les faits sont en train de nous donner raison. La force de frappe aide à la prolifération des armes

nucléaires. Cinq pays en fabriquent maintenant et une dizaine d'autres ont la possibilité de le faire dans les délais les plus brefs.

Ainsi le danger de guerre par accident, par provocation ou par erreur de calcul augmente sans cesse.

La poursuite des essais nucléaires et la force de frappe, contrairement à ce que prétendent ses promoteurs, n'augmentent pas le prestige de la France ; elles lui nuisent au contraire.

La volonté des peuples de cesser de vivre sous la menace permanente d'une guerre nucléaire s'est exprimée une fois de plus, le mois dernier, à la conférence des pays non alignés où cinquante-six chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé « la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet par les grandes puissances mondiales ».

Les nations signataires se sont déclarées « prêtes à s'abstenir de fabriquer, d'acquiescer ou d'expérimenter des armes nucléaires », elles ont invité « tous les pays à faire des promesses similaires et à interdire l'accès de leurs ports et de leurs aérodromes aux navires et aux appareils utilisés pour véhiculer des armes nucléaires ». Elles ont préconisé « la création de zones dénucléarisées ».

En prenant une initiative dans ce sens la France s'acquerrait le respect et la reconnaissance de tous les peuples.

Dans la recherche de la détente internationale, de la coexistence pacifique, de la solution négociée des litiges internationaux, la France pourrait jouer un grand rôle. Même dans le cadre de ses alliances, elle pourrait agir pour favoriser un rapprochement entre les peuples adhérant au pacte de l'Atlantique et ceux qui adhèrent au pacte de Varsovie, avec comme objectif la dissolution des pactes militaires et le renforcement de la coopération entre tous les pays sans distinction de régimes sociaux.

Nous restons fermement opposés à tout régime de pouvoir personnel et à l'ensemble de la politique du Gouvernement actuel, parce que nous considérons, pour les raisons exposées précédemment, qu'elle va à l'encontre des intérêts de notre pays.

Mais nous n'en saluons pas moins toute mesure faisant brèche dans la politique de guerre froide, telle que le développement des relations économiques et culturelles avec différents pays socialistes et notamment le nouvel accord commercial franco-soviétique.

Le Gouvernement français agirait en faveur de la paix en signant le traité de Moscou sur les arrêts partiels d'essais nucléaires et en participant de façon positive aux conférences internationales pour faire avancer la solution du problème du désarmement.

On est en droit également d'attendre, de sa part, la reconnaissance officielle de la frontière actuelle de l'Allemagne. Je dis officielle, car notre collègue M. Jean-Paul Palewski a fait, au cours d'un voyage en Pologne, d'intéressantes déclarations sur l'intangibilité de la frontière Oder-Neisse, mais une déclaration semblable faite par le Gouvernement à la tribune de cette Assemblée, par exemple, aurait une tout autre portée. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs du groupe communiste.*)

Il en est de même de la reconnaissance de la République démocratique allemande et d'initiatives à prendre pour aboutir à la signature d'un traité de paix avec les deux Etats allemands et le règlement du statut de Berlin-Ouest.

Le Président de la République a exprimé la déception que lui causait la faillite de sa politique allemande. Nous lui en proposons une de rechange, qui est plus conforme aux intérêts de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

M. Fernand Grenier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Grenier.

M. Fernand Grenier. Monsieur le président, je voudrais que vous précisiez que les crédits de l'information et de l'O. R. T. F. seront bien examinés immédiatement après la discussion du budget des affaires étrangères, même si cette discussion doit se prolonger jusqu'à minuit ou une heure du matin.

M. le président. Monsieur Grenier, si vous avez la bonté de m'écouter pendant quelques secondes encore, vous aurez satisfaction. (*Sourires.*)

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1965 (n° 1087) (rapport n° 1106 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Affaires étrangères (suite) :

Affaires étrangères (Annexe n° 2. — M. Lapeu, rapporteur spécial ; avis n° 1131 de M. René Ribière, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Relations culturelles (Annexe n° 3. — M. Roux, rapporteur spécial ; avis n° 1125 de M. Weber, au nom de la commission

des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1131 de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères).

Services du Premier ministre :

Section II. — Information et Office de la radiodiffusion-télévision française (ligne 123 de l'état E) :

Information (Annexe n° 20. — M. Nungesser, rapporteur spécial ; avis n° 1129 de M. Boinvilliers, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Office de la radiodiffusion-télévision française (Annexe n° 35. — M. Nungesser, rapporteur spécial ; avis n° 1128 de M. Boinvilliers, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix minutes.)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

